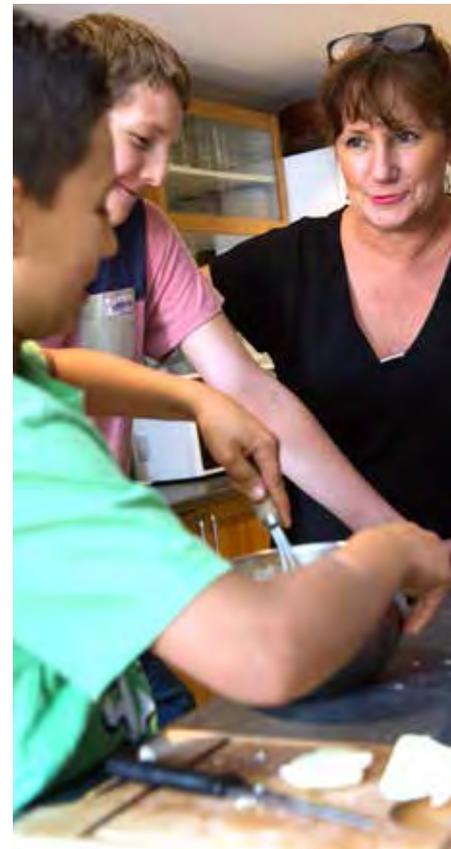




Projet Métropolitain **des Solidarités** 2017 - 2022



SOMMAIRE

ÉDITO	5
LES PRINCIPES FONDATEURS	8
LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	14

Axe n°1

Développer la prévention à destination de tous	17
› Orientation n°1 Sensibiliser pour mieux prévenir	18
› Orientation n°2 Détecter au plus tôt les situations de vulnérabilité	20
› Orientation n°3 Accompagner la parentalité dans sa diversité	22
› Orientation n°4 Maintenir l'autonomie à domicile	24
› / REPERES / Logement et vieillissement	26

Axe n°2

Offrir un parcours adapté et continu à l'utilisateur	29
› Orientation n°1 Faciliter l'accès à l'information	30
› Orientation n°2 Promouvoir le développement social	32
› Orientation n°3 Articuler les prises en charge pour éviter les ruptures	34
› Orientation n°4 Diversifier les offres d'accueil et d'accompagnement	36
› / REPERES / Développement social	38

Axe n°3

Renforcer les partenariats pour gagner en cohérence	41
› Orientation n°1 Coordonner les acteurs et décloisonner les dispositifs	42
› Orientation n°2 Mettre en synergie la Métropole et les communes	44
› Orientation n°3 Rénover les modalités de pilotage et de dialogue avec les établissements et les services habilités	46
› Orientation n°4 Impulser une démarche structurée de recherche, d'observation, d'évaluation et de formation dans le domaine des solidarités	48
› / REPERES / Recherche action	50

Axe n°4

Favoriser l'inclusion sociale et urbaine	53
› Orientation n°1 Rendre l'utilisateur acteur de son parcours	54
› Orientation n°2 Valoriser le citoyen, créateur de solidarités	56
› Orientation n°3 Mobiliser les leviers éducatifs et culturels pour intégrer pleinement le citoyen dans la cité	58
› Orientation n°4 Allier développement social, économique et urbain	60
› / REPERES / Où s'inventent les solidarités de demain ?	62

LE PILOTAGE, LA MISE EN OEUVRE ET L'ÉVALUATION DU PROJET MÉTROPOLITAIN DES SOLIDARITÉS	64
---	-----------

LE PROGRAMME D' ACTIONS	69
--------------------------------	-----------

REMERCIEMENTS	88
----------------------	-----------

ÉDITORIAL



La création de la Métropole de Lyon, le 1er janvier 2015, a ouvert la voie à une véritable réinvention de l'action publique à l'échelle de notre territoire. En fusionnant les compétences de développement économique et urbain de la Communauté urbaine de Lyon avec les compétences sociales du Conseil Général du Rhône, nous avons souhaité rapprocher des domaines jusqu'alors séparés, et permettre un croisement des politiques pour délivrer un service à la fois plus efficace et plus cohérent.

Cette innovation institutionnelle est un atout fort pour répondre à des enjeux sociaux aujourd'hui très prégnants. Dans un monde et une société en rapide transformation, où des phénomènes comme le vieillissement, la modification des structures familiales et la montée de la précarité sociale sont sources de nouvelles fragilités, il est indispensable d'inventer de nouveaux leviers d'action.

Le Projet Métropolitain des Solidarités est la clef de voûte de cette ambition. Issu d'une très large concertation menée avec l'ensemble des acteurs du champ social et médico-social et avec les élus de nos 59 communes, il vise à innover pour mieux répondre aux besoins de nos habitants et leur permettre de mieux vivre, quel que soit leur âge et leurs difficultés, partout sur notre territoire.

Le Projet Métropolitain des Solidarités innove d'abord par l'amplitude des politiques qu'il agrège. Si la loi prévoit des schémas réglementaires quinquennaux pour les politiques en faveur des Personnes âgées et des Personnes en situation de handicap ainsi que la Protection de l'enfance, ce n'est pas le cas pour la Protection Maternelle et Infantile, le Développement social et la Santé publique. La force du Projet métropolitain des Solidarités est de prendre en compte l'ensemble des politiques en direction des publics fragiles.

Surtout, le Projet Métropolitain des Solidarités innove par la méthode qu'il propose, fondée sur la transversalité. Le croisement de ces politiques est en effet porteur de multiples synergies susceptibles d'améliorer l'efficacité de l'action sociale tout en respectant un cadre budgétaire contraint.

Les défis transversaux sur les territoires

Le Projet Métropolitain des Solidarités définit ainsi la feuille de route opérationnelle de la Métropole en matière de politiques sociales et médico-sociales pour les 5 années à venir. Il a bien sûr vocation à s'articuler avec les autres documents directeurs métropolitains comme le Pacte de Cohérence métropolitain, le Programme de développement économique, le Programme Métropolitain d'Insertion et d'Emploi (PMIE) et le Plan Local d'urbanisme et d'habitat (PLU-H), le Plan de développement Urbain, ou encore le Contrat de Ville pour ne citer que les principaux.

Nous avons choisi d'aborder cette démarche par les territoires : il s'agit de réinterroger les politiques sociales et de faire en sorte que le développement social

et médico-social s'adapte aux problématiques spécifiques de chacun des territoires qui composent la Métropole. D'où une véritable cartographie des besoins, qui permettra d'intervenir selon le principe de l'universalisme proportionné : toucher l'ensemble de la population tout en accordant une attention particulière aux publics les plus exposés.

Les Maisons de la Métropole et les travailleurs sociaux qui les animent sont les premiers acteurs de la construction de cette politique sociale globale au plus près des habitants et des territoires. Plusieurs leviers ont été identifiés pour y parvenir :

- › l'observation et l'évaluation,
- › une prise en compte très en amont des problématiques avérées ou potentielles de l'utilisateur,
- › la simplification des processus administratifs,
- › la coordination des acteurs sur le territoire et le décloisonnement des actions sanitaires et médico-sociales,
- › la prise en compte de la place et de la parole de l'utilisateur, pour le rendre acteur de son propre parcours, ou de celui des autres à travers l'engagement bénévole,
- › le développement d'actions collectives et multi-partenariales.

Le croisement des politiques

Le Projet Métropolitain des Solidarités se nourrit par ailleurs de toutes les politiques de la Métropole pour proposer des solutions innovantes qui sachent répondre aux problématiques de plus en plus complexes d'une société en pleine mutation. Le vieillissement, la précarité sociale, la hausse des maladies psychiques, les problématiques de décrochage scolaire, les risques de radicalisation, l'isolement, les fractures spatiales, l'impact des révolutions technologiques exigent de réfléchir de manière beaucoup plus transversale, au-delà des cloisonnements traditionnels.

Le Projet métropolitain identifie ainsi des actions croisant nos politiques publiques. A titre d'exemple, la Politique de l'Habitat répond aux problématiques du vieillissement par les logements adaptés ; celle de la Santé trouve un écho dans le Développement durable, l'éducation et l'alimentation ; la Protection de l'Enfance comme la Politique Personnes âgées/Personnes en situation de handicap ont des liens à nouer avec la Culture et le Sport pour favoriser l'épanouissement des personnes âgées et des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ; l'insertion et l'emploi se relie naturellement aux services d'aide à domicile et au recours au bénévolat pour donner une nouvelle dimension à l'économie sociale et solidaire ; l'utilisation des outils numériques peut, grâce à la dématérialisation, faciliter l'accès des usagers aux services et au suivi des dossiers.

Ces axes demandent bien sûr à être mis en œuvre concrètement : c'est en échangeant les pratiques, en travaillant étroitement avec l'ensemble des partenaires des politiques sociales et en maillant uniformément le territoire des innovations qui découleront de ces interactions, que se construira véritablement la politique métropolitaine des solidarités. Celle-ci passera aussi par l'évaluation : c'est pourquoi, outre les clauses de revoyure, des temps d'évaluation et de concertation réguliers sont prévus.



Quatre axes stratégiques

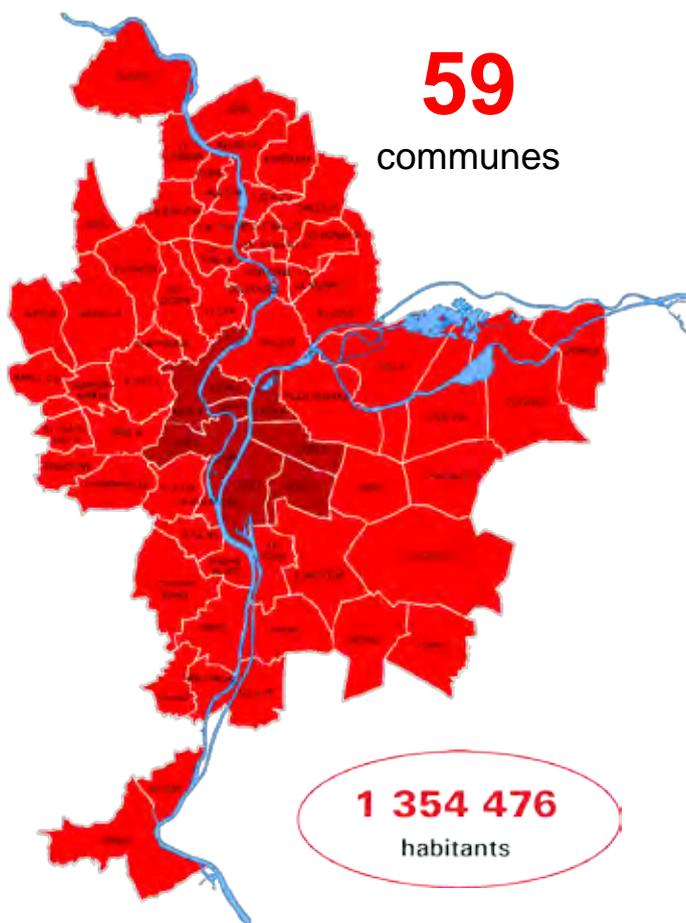
Au terme d'un diagnostic à la fois quantitatif et qualitatif de l'offre sociale et médico-sociale existante, quatre axes stratégiques transversaux ont été identifiés: développer la prévention ; diversifier les modalités d'accompagnement dans une logique de parcours de l'utilisateur ; renforcer la cohérence des politiques de solidarité; favoriser l'inclusion et le vivre ensemble. Ces axes stratégiques structurent le Projet métropolitain des solidarités et trouvent leur déclinaison opérationnelle pour chacune des politiques sociales de la Métropole.

A chacun maintenant de faire vivre ce projet, en maintenant la dynamique qui a guidé son élaboration, pour apporter des réponses concrètes aux attentes de nos concitoyens. Je compte sur la mobilisation de tous pour traduire durablement nos engagements en actions, et faire de notre Métropole un territoire modèle en termes d'inclusion et d'innovation sociale et solidaire !

David Kimelfeld, Président de la Métropole de Lyon

**LES PRINCIPES
FONDATEURS
DU PROJET
MÉTROPOLITAIN
DES SOLIDARITÉS**





› Source : Métropole de Lyon 2016

Depuis le 1er janvier 2015 à la suite de la loi Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles, la Métropole de Lyon assume l’ensemble des compétences précédemment exercées par la Communauté Urbaine de Lyon et le Département du Rhône sur son territoire.

Avec 1 354 476 habitants en 2014, la Métropole de Lyon représente la troisième agglomération la plus peuplée de France.

Désormais chef de file de l’action sociale, la Métropole définit, à travers le **Projet Métropolitain des Solidarités**, ses orientations stratégiques, qui guideront la mise en oeuvre sur son territoire des politiques sociales et médico-sociales pour les cinq prochaines années.

Un cadre réglementaire précis

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l’action sociale et médico-sociale prévoit l’instauration de **schémas d’organisation sociale et médico-sociale**, établis pour une période de cinq ans. L’article L.312-4 du Code de l’Action Sociale et des Familles précise ainsi que :

- › « Les schémas d’organisation sociale et médico-sociale [...] :
- › Apprécient la nature, le niveau et l’évolution des besoins sociaux et médico-sociaux de la population ;
- › Dressent le bilan quantitatif et qualitatif de l’offre sociale et médico-sociale existante ;
- › Déterminent les perspectives et les objectifs de développement de l’offre sociale et médico-sociale et, notamment, ceux nécessitant des interventions sous forme de création, transformation ou suppression d’établissements et services [...] ;
- › Précisent le cadre de la coopération et de la coordination entre les établissements et services [...] ;
- › Définissent les critères d’évaluation des actions mises en oeuvre dans le cadre des schémas. »

La Métropole a fait le choix de conduire une démarche globale sur l'ensemble des politiques sociales qu'elle porte. Il s'agit ainsi de regrouper au sein d'un document cadre les politiques en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, de la Protection Maternelle et Infantile, de la Prévention et Protection de l'Enfance, de la santé publique et du développement social. La collectivité souhaite ainsi favoriser la transversalité de ses actions dans le domaine des solidarités.

Une volonté politique affirmée

La Métropole de Lyon, en tant que nouvelle collectivité, représente une opportunité inédite d'**allier développement social, économique et urbain**, par la mise en synergie des compétences dont elle a la responsabilité. Elle dispose ainsi de nouveaux leviers pour proposer des solutions plus intégrées et mieux adaptées aux enjeux d'une société qui évolue vite.

La proximité figure également au cœur des principes portés par la Métropole. Elle repose sur un **partenariat étroit avec les 59 communes** qui composent son territoire. Dans l'esprit du Pacte de cohérence métropolitain, la création de la Métropole est l'occasion de renforcer les coopérations entre les 59 Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et les 57 Maisons De la Métropole (MDM), pour offrir un accueil, une information et un accompagnement coordonnés, au plus près des habitants.

Des principes d'action structurants

Quatre principes d'action structurants guident l'ensemble du Projet Métropolitain des Solidarités, visant à encourager un renouvellement des pratiques et de nouveaux «modes de faire» dans le champ des solidarités :

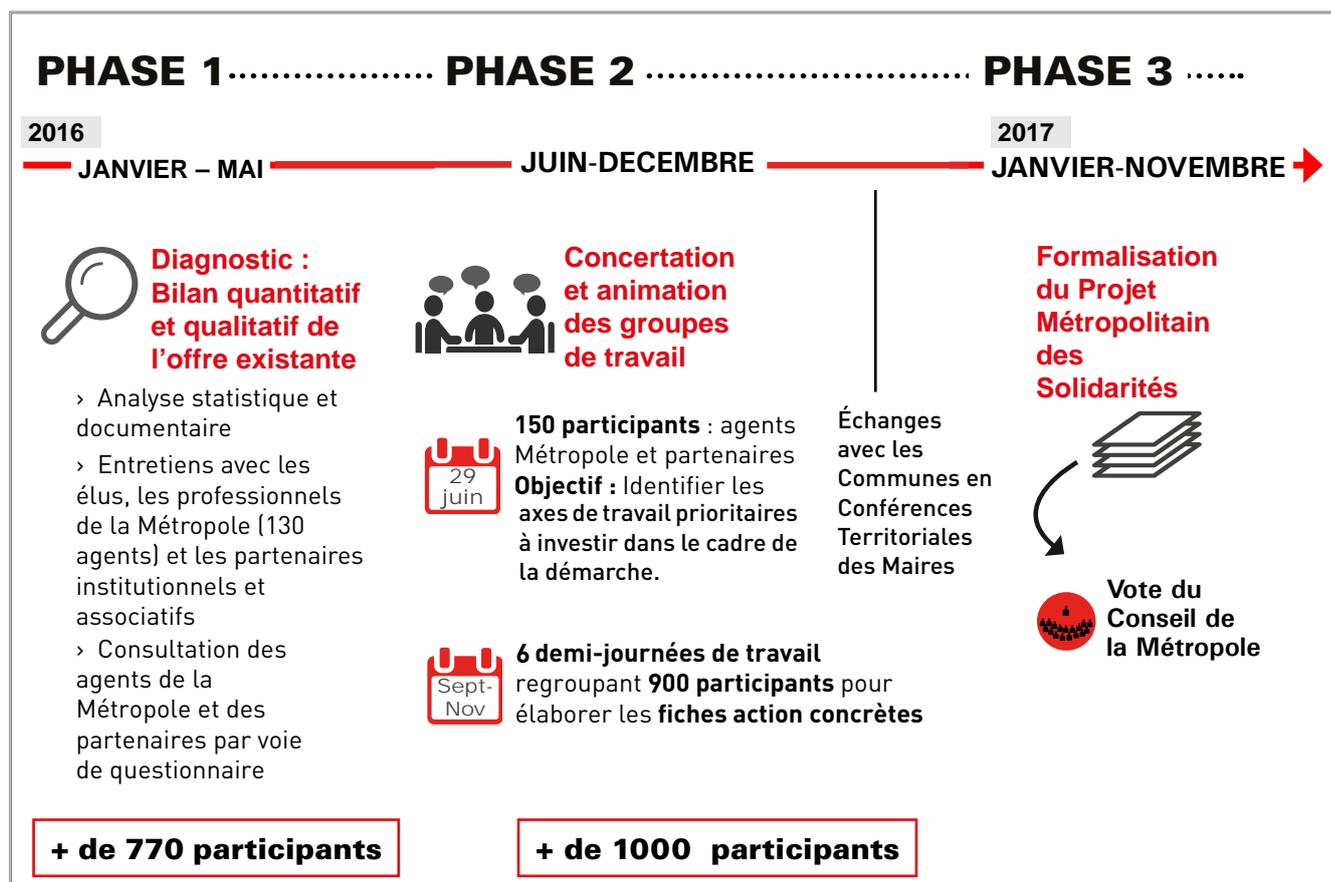
- 1 Ce projet s'appuie sur une approche décloisonnée des politiques des solidarités, basée sur le développement social local et la mobilisation collective des acteurs des territoires. Elle diffère d'une approche par dispositif et de fonctionnement en silo qui rendent difficile la prise en compte globale des enjeux des territoires et des besoins des habitants.
- 2 Le projet s'attache à délivrer un service public plus équitable. L'action de la collectivité dans le domaine des solidarités doit en effet pouvoir s'adresser à l'ensemble de la population, tout en accordant une attention particulière aux publics les plus fragiles.

③ C'est également un changement de regard sur les politiques sociales et sur leurs publics que souhaite favoriser le Projet Métropolitain des Solidarités. C'est à ce titre que la participation de l'utilisateur-citoyen aux dispositifs sociaux et médico-sociaux doit être confortée et développée.

④ Enfin, l'innovation figure au centre des principes portés par le Projet des Solidarités de la Métropole qui souhaite renouveler les pratiques sociales et médico-sociales, en s'appuyant notamment sur de nouveaux partenariats entre les acteurs publics, privés et associatifs.

Une méthode résolument participative

Le Projet Métropolitain des Solidarités s'est construit à partir d'une méthode résolument participative.



Pilotée par les Vices-Présidents et les Conseillers Délégués métropolitains en charge des politiques de solidarité, l'élaboration du Projet Métropolitain des Solidarités s'est également appuyée sur la mobilisation d'un comité partenarial associant la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), le Parquet des mineurs, l'Agence Régionale de Santé (ARS),

la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), l'Éducation Nationale, l'Union Départementale des Centre Communaux d'Action Sociale (UDCCAS), la sécurité sociale (CPAM), la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé (Carsat), la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS), l'Union Régionale Interfédérale des Œuvres et organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS), les organismes de tutelle.

Cette dynamique a permis à la Métropole de partager le diagnostic avec ses partenaires et d'identifier les efforts à déployer pour renforcer la solidarité au bénéfice de tous ses habitants.

Les différents acteurs mettent en avant une volonté partagée d'éviter les doublons, de simplifier l'action menée et de mieux utiliser les ressources disponibles.

Pour cela, ils insistent sur la nécessité de :

- › valoriser les initiatives associatives et institutionnelles multiples des territoires,
- › s'appuyer sur l'opportunité des outils numériques pour renouveler la relation aux bénéficiaires,
- › privilégier les démarches « d'aller vers » les populations au plus près de leurs lieux de vie.

La Métropole souhaite conserver cette dynamique partenariale, riche d'échanges et signe d'une forte volonté de collaboration, pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions du Projet Métropolitain des Solidarités.

Une feuille de route articulée autour de quatre axes stratégiques

L'ensemble des principes portés par la collectivité se décline au sein d'un programme d'actions opérationnel, qui constitue la feuille de route de la Métropole et de ses partenaires dans le champ des solidarités pour la période 2017-2022.

Elle s'articule autour de **quatre axes stratégiques** :

AXE 1 : DÉVELOPPER LA PRÉVENTION À DESTINATION DE TOUS

La Métropole entend construire une politique de prévention s'adressant à tous, afin d'anticiper la dégradation des situations de fragilité. Cela passe par une meilleure visibilité et une plus grande coordination des actions de prévention, une détection plus précoce des vulnérabilités et le maintien de la personne, le plus longtemps possible, dans son environnement familial.

AXE 2 : OFFRIR UN PARCOURS CONTINU ET ADAPTÉ A L'USAGER

Le Projet Métropolitain des Solidarités doit permettre d'offrir à chacun un parcours cohérent et sans rupture. Il s'agit d'améliorer l'accès aux droits et à l'information, de promouvoir des actions collectives et de diversifier les modes d'accompagnement et d'hébergement, pour mieux répondre à la réalité des besoins.

AXE 3 : RENFORCER LES PARTENARIATS POUR GAGNER EN COHÉRENCE

La mise en cohérence des politiques de solidarité repose sur le renforcement des partenariats entre la Métropole, l'État et les communes, ainsi que l'ensemble des établissements et services habilités. Elle suppose également une démarche structurée d'observation, de recherche et de formation, afin de mieux anticiper les évolutions sociétales.

AXE 4 : FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET URBAINE

La Métropole entend favoriser l'inclusion sociale et urbaine en réinterrogeant la place de l'utilisateur-citoyen dans les dispositifs. Elle souhaite mobiliser les nouveaux leviers dont elle dispose pour allier plus étroitement développement économique, social et urbain.

Ces axes stratégiques se déclinent en 16 orientations transversales et 80 actions opérationnelles.

Les réalisations du Projet Métropolitain des Solidarités seront partagées avec l'ensemble des acteurs, lors d'un événement fédérateur : les **«Assises des Solidarités»** qui se tiendront tous les deux ans et seront conçues comme un lieu d'échanges et de débats autour des grands enjeux de solidarité sur le territoire métropolitain.

**LES ORIENTATIONS
STRATÉGIQUES
DU PROJET
MÉTROPOLITAIN
DES SOLIDARITÉS**



Axe n°1

DÉVELOPPER LA PRÉVENTION À
DESTINATION DE TOUS

Axe n°2

OFFRIR UN PARCOURS ADAPTÉ ET CONTINU
À L'USAGER

Axe n°3

RENFORCER LES PARTENARIATS POUR GAGNER
EN COHERENCE

Axe n°4

FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET URBAINE



AXE N°1

DÉVELOPPER LA PRÉVENTION À DESTINATION DE TOUS



La prévention, à tout âge de la vie, de la petite enfance aux seniors, est au cœur des politiques sociales et médico-sociales.

La Métropole s'adresse à tous, via des campagnes de sensibilisation, pour éviter à chacun d'entrer un jour dans une situation de fragilité.

Elle porte aussi une attention particulière aux populations les plus défavorisées, afin de réduire les inégalités en santé sur l'agglomération lyonnaise. En partenariat avec les autres acteurs du territoire, elle met en place des outils pour mieux repérer et accompagner, au plus tôt, les publics vulnérables.

Améliorer la prévention, c'est également permettre à chacun de rester le plus longtemps possible dans son environnement familial. Pour cela, la Métropole soutient et accompagne le maintien au domicile.

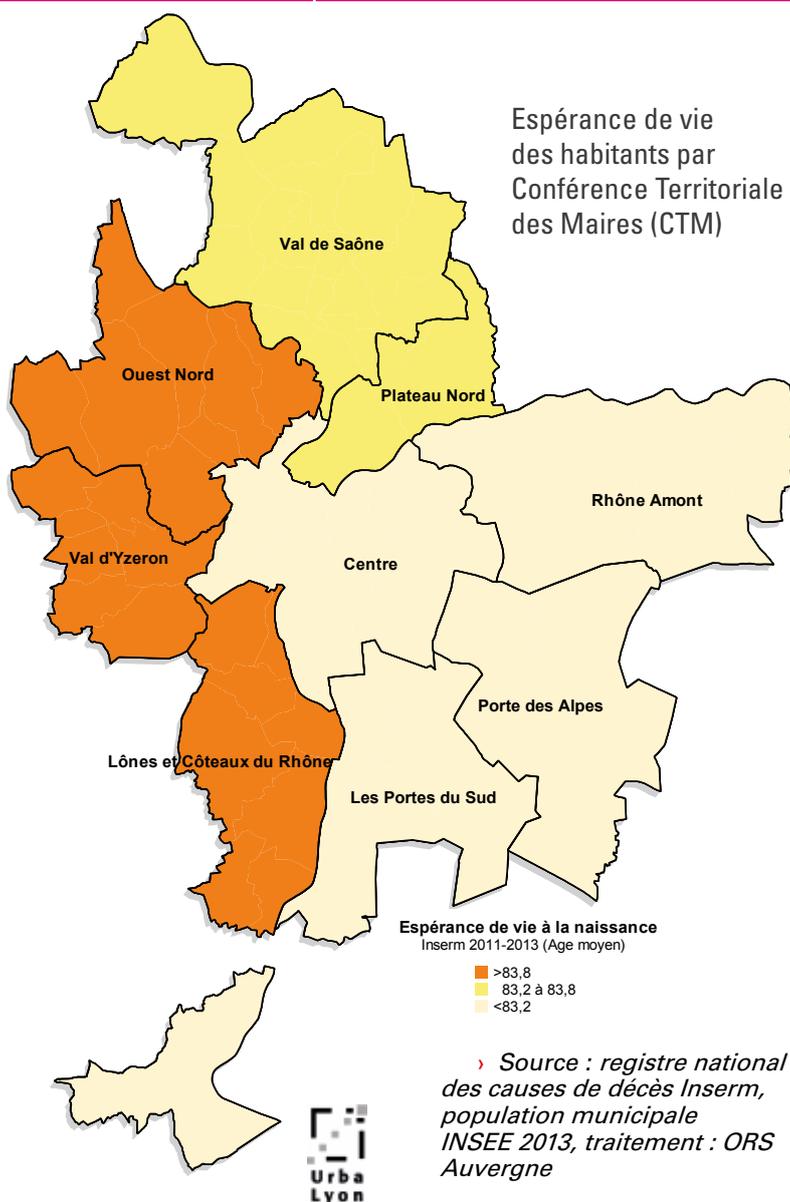
En alliant compétences sociales et urbaines, elle offre désormais l'opportunité de conjuguer le bien-être chez soi avec le bien-être en ville, l'adaptation du logement avec l'accessibilité du quartier.

L'espérance de vie moyenne sur le territoire de la Métropole de Lyon est de 82,5 ans en 2012. A l'instar des autres territoires de France, l'espérance de vie des habitants métropolitains est en constante évolution.

Il apparaît cependant que l'espérance de vie moyenne n'est pas la même selon les communes de la Métropole. Ainsi, si elle est de 82,2 ans dans les communes du Sud de la Métropole (Givors et Grigny), c'est-à-dire là où la population est la plus précarisée, elle est supérieure à 83,8 ans dans celles du Nord et de l'Ouest.

Pour améliorer la santé des habitants ou éviter la dégradation de leur situation, de multiples actions de prévention sont déployées sur le territoire, soit par la Métropole elle-même, soit par ses partenaires, dès le plus jeune âge.

Pour gagner en efficacité et lisibilité, la Métropole entend mieux coordonner ses actions de prévention et sensibiliser les habitants autour de grandes thématiques de prévention.



Chiffres Clés

- › **64** actions menées lors des campagnes de prévention autour du cancer permettant de toucher **3 320** personnes
- › Soutien à l'ADEMAS-69 pour le dépistage des cancers du sein et du cancer colorectal : **173 869** personnes ont bénéficié d'un test
- › Soutien au Cancéropôle Lyon Rhône-Alpes Auvergne à hauteur de **418 365 €**
- › **357** places en Centres d'Action Médico-Sociale précoce (+20% depuis 2015)
- › **16** Centres de Planification et d'Education Familiale ayant effectué **5 657** consultations et **228** animations collectives

Source : Métropole de Lyon - 2016



Le Bus Info Santé

Outil itinérant d'information et de promotion de la santé, le Bus Info santé est piloté par la Métropole et soutenu financièrement par l'ARS. Le bus permet de recevoir le public sous forme de groupes, de stands ou lors de permanences.

Au total 160 séances ont touché 2 780 personnes en 2015 pour 170 séances et 3 115 personnes en 2016.

SENSIBILISER POUR MIEUX PRÉVENIR

› Recenser et coordonner les actions de prévention

La Métropole souhaite renforcer la lisibilité et la cohérence des actions de prévention, en menant un travail de recensement et de coordination avec ses partenaires.

En ce sens, la Métropole préside depuis 2016 la Conférence des financeurs dans le champ de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. Destinée à articuler les interventions des acteurs autour d'une stratégie commune notamment par le biais d'appels à projets ciblés, cette structuration de la politique métropolitaine en faveur du public âgé pourrait s'étendre à d'autres actions et d'autres publics.

Le Projet Métropolitain des Solidarités s'attachera à mieux mesurer les effets des politiques de prévention (et leurs «coûts évités»), en déployant des outils d'évaluation.

› Sensibiliser le grand public autour de la prévention

La Métropole souhaite poursuivre et intensifier la sensibilisation du grand public en matière de prévention, dans la continuité des actions menées depuis 2015 comme celle autour de la prévention des cancers.

Elle mène des campagnes de prévention sur des supports grand public pour diffuser à destination de tous, des messages en santé publique et en Protection Maternelle et Infantile.

Elle souhaite également mieux informer les jeunes, en particulier les collégiens, concernant la sexualité et la vie amoureuse via les Centres de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) qui maillent son territoire.

LES + DE LA MÉTROPOLE

› Promouvoir le bien-être en Métropole

Pour améliorer le bien-être en ville, la Métropole promeut une alimentation saine et une activité physique régulière, dont les effets bénéfiques sont largement connus (prévention du surpoids, de l'obésité, renfort de l'estime et de l'image de soi, prévention de l'autonomie, etc...). Ses compétences en matière d'aménagement urbain et de santé publique permettront d'identifier les environnements favorables à la santé. Enfin, engagée en faveur du développement durable, elle préserve les espaces de nature en ville, déploie un plan d'actions pour les mobilités actives et vient d'adopter son premier Plan Oxygène, pour rendre la «ville respirable» pour tous.

■ FOCUS : Le plan d'action pour les mobilités actives



Le plan d'action pour les mobilités actives de la Métropole vise à développer, par une série d'actions, la marche et le vélo et toutes les mobilités liées à l'énergie musculaire : extension du réseau cyclable (1000 km en 2020) ; sécurisation des déplacements piétons pour en augmenter la portée (1 km / 15 minutes, pour 650 m actuellement). En soutenant des mobilités peu onéreuses, non polluantes et favorisant un mode de vie actif, ce plan participe à la qualité de vie de tous, et notamment à celle des plus vulnérables.

ACTIONS

- 1 Recenser et renforcer les actions de prévention auprès du plus grand nombre
- 2 Coordonner et développer les actions de prévention autour de la personne âgée via la Conférence des financeurs
- 3 Mener des campagnes de prévention tout au long de l'année
- 4 Promouvoir les Centres de Planification et d'Éducation Familiale auprès des collégiens et des jeunes
- 5 Relayer les messages de veille sanitaire
- 6 Structurer et valoriser les compétences métropolitaines en matière de santé publique
- 7 Promouvoir un mode de vie actif favorable à la santé

Si la politique de prévention s'adresse à tous, la Métropole s'attache aussi à repérer les personnes vulnérables et à les accompagner de manière plus ciblée afin de prévenir la dégradation de leur situation.

En 2016, la Métropole a recueilli 2 473 Informations Préoccupantes concernant des enfants en situation de danger ou en risque de l'être. Plus de 700 évaluations de situations d'adultes vulnérables ont parallèlement été réalisées par les équipes de la Métropole.

Malgré les mesures déployées, une partie des personnes vulnérables n'est pas couverte par l'intervention publique. La Métropole souhaite, en lien étroit avec les acteurs locaux, mieux repérer et qualifier les besoins de ce public dit « invisible », isolé et loin des dispositifs, afin de lui proposer des accompagnements plus précoces et mieux adaptés.



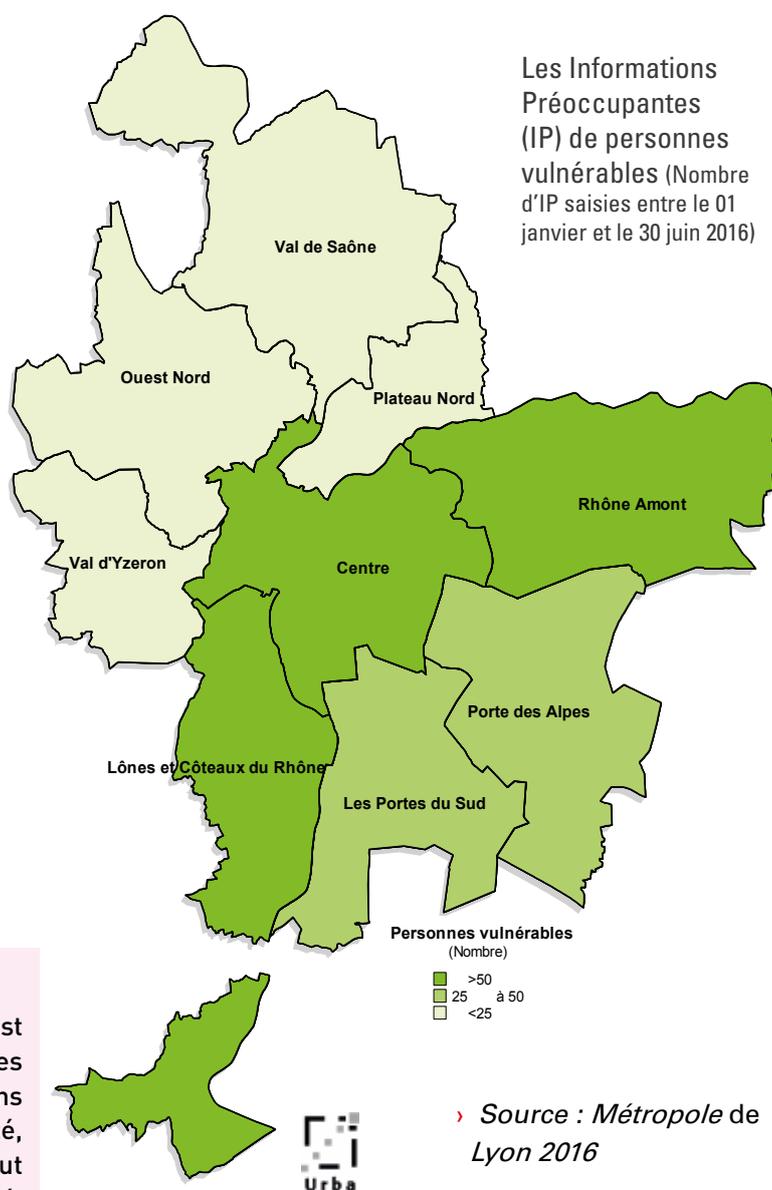
Personne vulnérable

La vulnérabilité est l'état d'une personne qui n'est pas en mesure de se protéger. Les personnes vulnérables sont celles qui sont menacées dans leur autonomie, leur dignité ou leur intégrité, physique ou psychique. La vulnérabilité peut résulter de l'âge, de la maladie, d'une infirmité, de difficultés sociales, d'un handicap physique ou psychique ou d'un état de grossesse.

Chiffres Clés

- › **12 119** enfants vus en consultation postnatale précoce
- › **2 665** femmes vues par les sages femmes en périnatalité
- › **2 473** Informations Préoccupantes
- › **562** signalements adultes vulnérables
- › **6 138** aides versées pour le maintien et l'accès au logement

Source : Métropole de Lyon - 2016



L'universalisme proportionné, au coeur de l'action médico-sociale

L'universalisme proportionné consiste à combiner deux approches de la prévention dans le domaine social et médico-social : l'approche universelle et l'approche ciblée. Il s'agit ainsi de proposer des programmes et actions de prévention s'adressant à tous, tout en accordant une attention particulière aux publics les plus vulnérables ou exposés à des facteurs de risque.

DÉTECTER AU PLUS TÔT LES SITUATIONS DE VULNÉRABILITÉ

› Améliorer le repérage des publics vulnérables

La politique de prévention de la Métropole vise à enrayer la dégradation des situations. A cet égard, la capacité des acteurs à repérer le plus tôt possible les publics vulnérables, sur la base de critères communs, est essentielle. C'est pourquoi, la Métropole souhaite établir un référentiel partagé des vulnérabilités et clarifier les circuits de repérage, tant des adultes que des enfants et des familles en situation de fragilité.

La Métropole dispose d'une Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes dans le champ de la protection de l'enfance et, depuis 2015 d'une Cellule d'Observation et de Protection de l'Adulte Vulnérable, qui a permis de traiter plus de 1500 situations depuis sa mise en place. Ces outils de veille, pilotés par la Métropole, devront être mieux partagés et s'appuyer sur un réseau structuré de partenaires locaux.

› Réagir au plus tôt pour éviter la dégradation des situations

Pour mieux accompagner les familles fragilisées par la précarité, l'isolement et les difficultés éducatives, la Métropole veillera à adapter ses moyens selon les difficultés des territoires et les besoins des usagers. Elle s'attachera à mieux articuler les équipes de la Protection Maternelle et Infantile avec celles de la Protection de l'Enfance et à renforcer les interventions au domicile de ces professionnels auprès des plus vulnérables.

Agir au plus tôt suppose également de développer des actions coordonnées avec les partenaires pour mieux répondre aux situations d'urgence sociale. A ce titre, la lutte contre les violences conjugales, principalement celles faites aux femmes, constitue l'une des priorités d'action de la Métropole sur le plan de la prévention et de l'accompagnement. Elle repose sur un partenariat renforcé avec les différents acteurs (État, communes, associations).



ACTIONS

- 8 Mieux repérer et accompagner les personnes vulnérables
- 9 Structurer le réseau partenarial dans le cadre du recueil des Informations Préoccupantes
- 10 Adapter les bilans de santé à l'école maternelle aux spécificités des territoires métropolitains
- 11 Intervenir au plus tôt de manière à prévenir la dégradation des situations familiales
- 12 Mieux lutter contre les violences intra-familiales
- 13 Lutter contre la précarité énergétique

LES + DE LA MÉTROPOLE

› Faciliter l'accès et le maintien dans un logement digne pour tous

De nombreux rapports ont mis en lumière l'impact des conditions de logement sur le bien-être des personnes, adultes et enfants, dans toutes ses dimensions santé et vie sociale. La Métropole conjugue ses interventions dans les domaines de l'habitat (Programmes d'intérêt général, compétence « immeubles menaçant ruine »...), du logement (maîtrise d'œuvre urbaines et sociales saturnisme, insalubrité...) et des solidarités pour mieux lutter contre l'habitat indigne et faciliter l'accès et le maintien dans le logement pour tous.

■ FOCUS : Le Plan Local d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PLALHPD)



Le PLALHPD métropolitain 2016-2020, co-piloté par la Métropole et l'État, porte 3 orientations principales :

- › le suivi des besoins des publics en matière d'offre de logement et d'hébergement,
- › l'accompagnement des ménages dans leur projet d'habitat,
- › la lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne.

Ce dernier axe s'illustre par le renforcement du repérage et de l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique, une coordination accrue entre les acteurs et l'exercice par la Métropole de sa nouvelle compétence « immeubles menaçant ruine ».

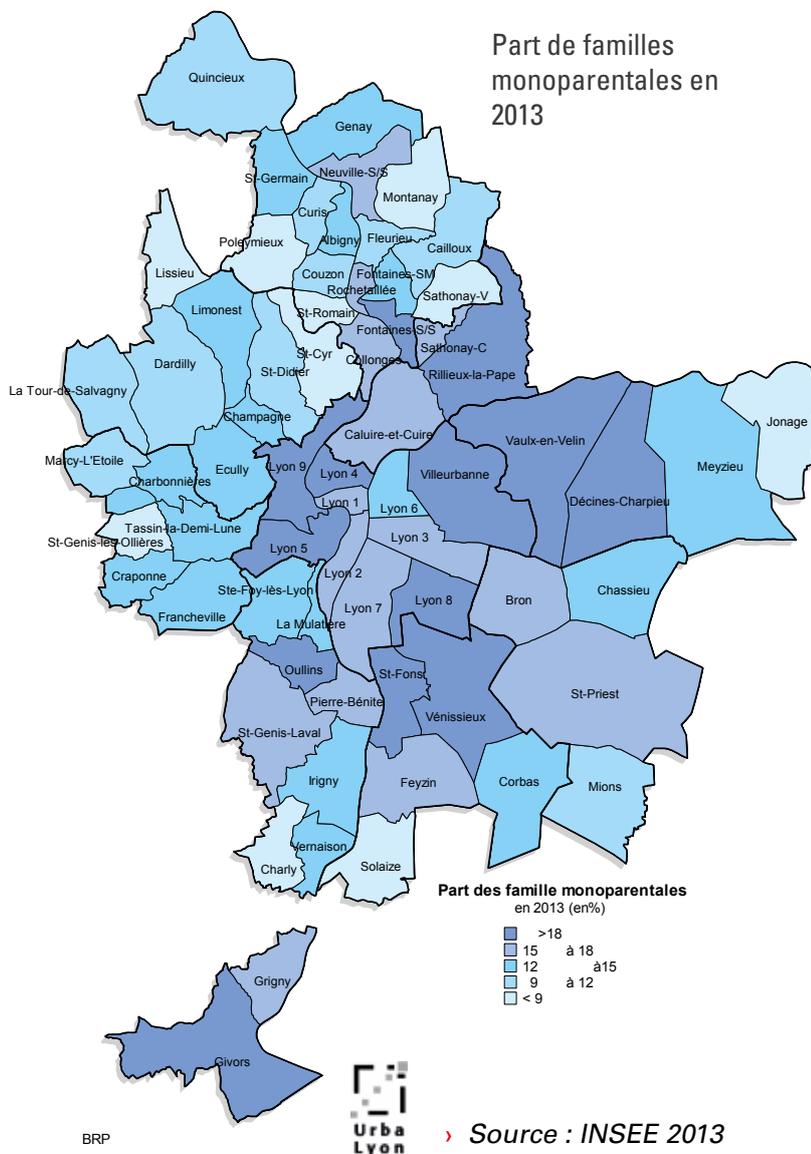
L'agglomération lyonnaise compte environ 335 520 familles en 2013. La structure même de ces familles connaît différentes transformations. Ainsi, le poids des familles monoparentales tend à augmenter, passant de 15.7% à 16.9% des familles entre 2008 et 2013. Leur représentation, plus importante à l'Est et au Sud de la Métropole, est fortement corrélée au taux de pauvreté. Les familles nombreuses (3 enfants ou plus) se concentrent également sur ces mêmes communes.

La Métropole déploie, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), une politique de soutien à la parentalité. Les outils mis en oeuvre dans ce cadre sont multiples: les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP), les interventions à domicile des techniciens de l'intervention sociale et familiale, le conseil conjugal et familial, les accompagnements des familles proposés par les équipes sociales, enfance et santé des Maisons de la Métropole, le parrainage de proximité et les multiples initiatives portées par les centres sociaux et les acteurs associatifs.

Au titre de sa mission de prévention et de protection de l'enfance, elle propose des mesures d'accompagnement socio-éducatives à domicile, auprès des familles en difficulté. Ces mesures peuvent faire l'objet d'un contrat avec les parents (mesure d'Aide Éducative Administrative) ou relever d'une décision judiciaire (mesure d'Action Éducative en Milieu Ouvert).

La Métropole entend aujourd'hui se positionner comme un acteur clé du soutien de la parentalité dans un contexte de reconfiguration de la famille.

Part de familles monoparentales en 2013



Chiffres Clés

- › **17 799** enfants de 3-4 ans vus en bilan de santé
- › **43** enfants adoptés
- › **9 811** mineurs pris en charge au moins une fois par l'Aide Sociale à l'Enfance
- › **4 114** mesures d'Aide Educative Administrative
- › **3 137** mesures d'Action Educative en Milieu Ouvert
- › **8 402** aides enfance versées aux familles

Source : Métropole de Lyon - 2016



Le suivi des femmes enceintes et mères incarcérées

Le suivi des femmes enceintes et des mères incarcérées avec leur enfants (0/18 mois) par les équipes de PMI a été mis en place à la Maison d'arrêt pour femmes depuis 1988. L'incarcération amplifie les angoisses, la difficulté de se projeter dans l'avenir et la culpabilité de faire vivre à l'enfant ses premiers mois en prison. Le médecin, la sage-femme et l'auxiliaire de puériculture interviennent pour accompagner la maternité et les premiers mois de l'enfant. Chaque année, une dizaine de femmes enceintes bénéficie d'un suivi prénatal.

ACCOMPAGNER LA PARENTALITÉ DANS SA DIVERSITÉ

› Renforcer l'accompagnement des familles

L'accompagnement des parents dans l'exercice de leur parentalité est souvent essentiel pour permettre aux enfants d'évoluer dans les meilleures conditions au sein de leur milieu familial.

La Métropole souhaite renforcer le soutien qu'elle apporte aux familles dans les moments clés de leur vie par :

- le développement d'interventions de puéricultrices au domicile des futures et jeunes mères isolées et précaires ;
- la mise en place de nouvelles consultations préventives de 18 mois à 5 ans pour mieux sensibiliser les parents aux enjeux de scolarité de leurs enfants ;
- l'accompagnement de la parentalité.

La Métropole vient en aide aux parents lors d'évènements pouvant fragiliser la vie familiale comme la découverte d'un handicap de leur enfant, ou lors de séparation ou de conflit conjugal.

Lorsque le cadre familial ne protège plus l'enfant, la Métropole étudiera les possibilités de conserver pour l'enfant un environnement de vie familial. Pour cela, il s'agira de prendre en compte la famille élargie, de développer le recours aux Tiers Dignes de Confiance et le parrainage de proximité.

› Mieux associer les parents

Accompagner la parentalité, c'est aussi faire évoluer les postures professionnelles pour mieux associer les parents et renforcer leur place dans les dispositifs.

Donner une véritable place aux parents, en particulier en protection de l'enfance, est déterminant pour leur redonner confiance, les revaloriser et, in fine, retisser les liens avec leur enfant.

LES + DE LA MÉTROPOLE

› Un partenariat renforcé autour de la parentalité

La Métropole se mobilise fortement sur son territoire dans le cadre du Schéma de Services aux Familles 2016-2019, piloté par l'État et la CAF en s'associant étroitement avec les communes. Ce schéma comprend deux volets, le soutien à la parentalité et l'accueil de la petite enfance.

■ FOCUS : Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (32 LAEP sur le territoire métropolitain)



Soutenus par la CAF, ces lieux sont ouverts aux enfants âgés de moins de six ans, accompagnés de leur(s) parent(s) afin de participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant et apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle. Des professionnels de PMI interviennent régulièrement pour apporter leur expertise et répondre aux questions sur la nutrition, l'éducation, la santé et le développement de l'enfant.



ACTIONS

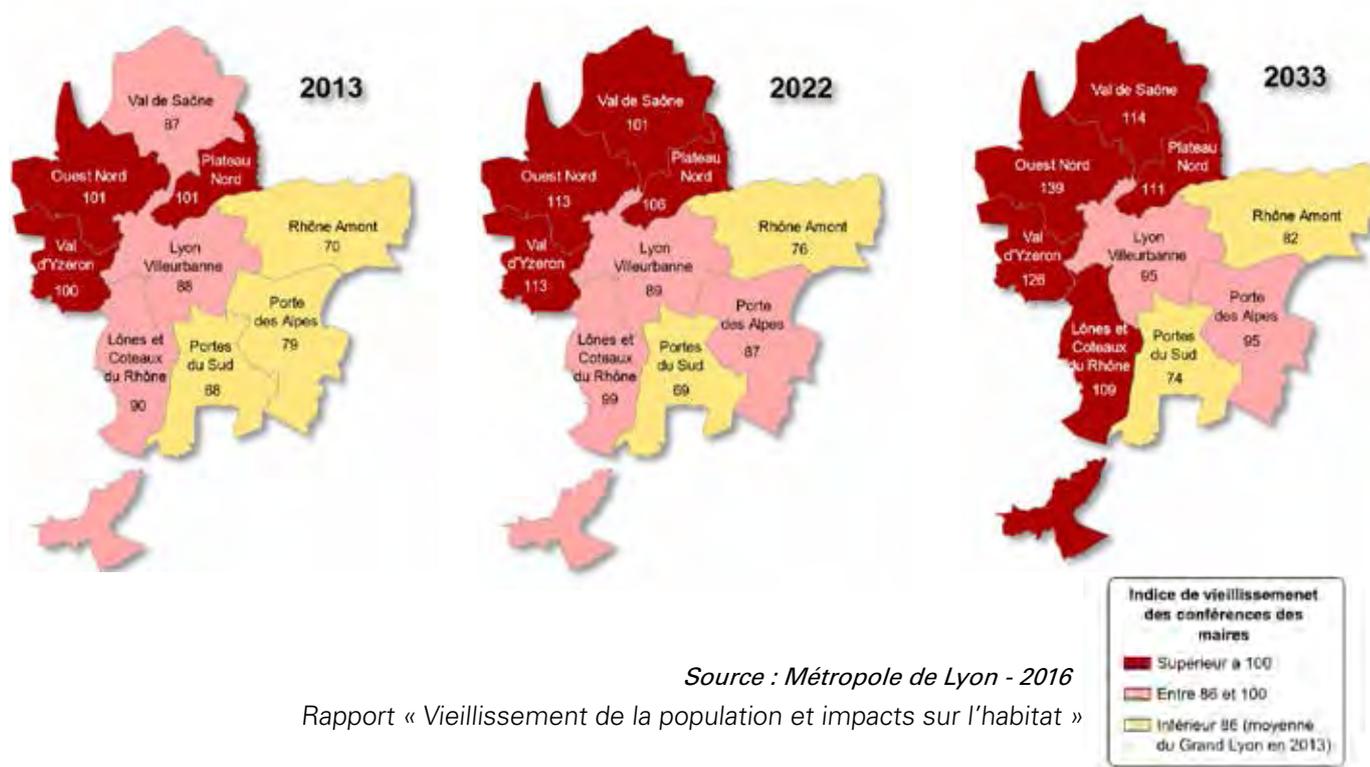
- 14 Développer les actions de prévention précoces en périnatalité auprès des publics isolés et précaires
- 15 Mettre en place des consultations préventives de puériculture en direction des enfants de 18 mois à 5 ans
- 16 Développer l'accès au conseil conjugal et familial
- 17 Accompagner le parcours de l'enfant en situation de handicap
- 18 Renforcer l'accompagnement à la parentalité adoptive dans le cadre de la Maison de l'adoption
- 19 Développer et prendre en compte les ressources et solidarités de proximité auprès de l'enfant
- 20 Développer les compétences professionnelles pour accompagner la parentalité dans sa diversité
- 21 Réaffirmer la place des parents dans le dispositif de protection de l'enfance

La projection démographique du vieillissement de la population montre une différenciation marquée entre l'Ouest (avec des indices de vieillissement supérieurs à 100) et l'Est de la Métropole.

Afin de rendre possible le souhait largement partagé des personnes âgées de vivre au sein de leur domicile, mais également de développer l'autonomie des personnes en situation de handicap, la Métropole et ses partenaires déploient en direction de ces publics et de leurs proches des aides humaines et techniques.

En 2016, la Métropole compte 15 874 personnes âgées bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée Autonomie (APA) vivant à leur domicile, soit plus de 10% en 2 ans. Parmi ces personnes, 17% présentent un niveau de dépendance élevé (GIR 1 ou 2). Parallèlement, 7 328 personnes en situation de handicap bénéficient de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), soit plus de 26% en 2 ans.

A travers le Projet Métropolitain des Solidarités, la Métropole entend reconnaître le statut des aidants en leur apportant un soutien plus affirmé et structuré. Elle souhaite également se saisir des possibilités offertes par les nouvelles technologies pour développer des moyens techniques innovants pour mieux vivre à domicile.



La notion de « prendre soin », au cœur des grandes transformations du secteur médico-social

Le concept de « Care », vise à la reconnaissance des activités d'aide réalisées au quotidien par des proches et des professionnels. Concept né aux Etats-Unis, il a des répercussions notables sur le secteur social et médico-social en France. Tout d'abord, il invite à la reconnaissance des professionnels sociaux accompagnant les situations de vulnérabilité. Ensuite, il encourage les mesures de soutien aux « proches aidants » et favorise l'autonomie des personnes accompagnées.

MAINTENIR L'AUTONOMIE À DOMICILE

› Renforcer le soutien aux aidants

Les études menées tant sur le territoire métropolitain qu'au niveau national montrent que la majorité des personnes âgées et des personnes en situation de handicap souhaite dans la mesure du possible vivre à domicile.

La Métropole, qui mène une politique de soutien aux aidants, via par exemple la réalisation d'entretiens personnalisés (1 300 entretiens conduits en 2016), souhaite intensifier son action en la matière, afin de favoriser le maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles. Ce soutien passe par une reconnaissance du statut et du rôle de l'aidant, la mise en place d'un parcours d'accompagnement adapté et le développement d'offres de répit. La Métropole compte, pour cela, soutenir en partenariat étroit avec les associations un projet de création d'un lieu d'accueil et d'un site internet dédiés aux aidants.

La Métropole est signataire de la charte MONALISA (MOUvement NAational de Lutte contre l'ISolement des Aïnés), qui promeut les actions de prévention auprès des personnes âgées, en partenariat avec les acteurs locaux du territoire.

› Développer les moyens techniques innovants préservant l'autonomie

Le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap suppose également que leur sécurité soit assurée et qu'ils puissent, seuls ou avec une aide, réaliser les actes de la vie quotidienne. C'est en ce sens que la Métropole souhaite promouvoir, en complément des aides humaines, les différents moyens techniques et numériques permettant de préserver l'autonomie des personnes. S'appuyant sur le secteur en plein essor de la « Silver Economie », la Métropole créera un lieu d'expérimentation, le « living lab santé social », pour valoriser, échanger et tester les innovations dans ce domaine.



ACTIONS

- 22 Repérer les aidants, leurs difficultés et optimiser leur parcours
- 23 Valoriser les métiers de l'aide à domicile
- 24 Développer les moyens techniques innovants préservant l'autonomie
- 25 Favoriser l'offre de logement adapté
- 26 Promouvoir un environnement accessible



LES + DE LA MÉTROPOLE

› Favoriser un environnement accessible et adapté

L'accessibilité du logement et de son environnement pour les personnes âgées et en situation de handicap est une condition essentielle au maintien à domicile. La Métropole souhaite ainsi mettre en synergie ses compétences en matière d'accompagnement social, de logement, de mobilité et de développement urbain, pour permettre à ces publics de vivre dans un environnement accessible et adapté. En lien avec les bailleurs, elle adoptera une charte partenariale du logement adapté.

■ FOCUS : La Commission Métropolitaine d'Accessibilité



La Commission Métropolitaine d'Accessibilité, instance de concertation avec les associations de personnes en situation de handicap, est un lieu de dialogue et de propositions pour développer l'accessibilité et la qualité d'usage de la voirie, des espaces publics, des transports, des établissements recevant du public et des logements. Elle a, par exemple, initié et suivi la réalisation d'un quai-bus accessible aux personnes en fauteuil roulant sur le Centre d'échanges de Lyon-Perrache et permis l'amélioration de l'accessibilité de carrefours voirie pour tout handicap. Des améliorations qui profitent à tous.

Logement et vieillissement : quelles aspirations? Sylvie Mauris-Demourieux



Auteure indépendante, Membre du Réseau de Veille Prospective de la Métropole de Lyon

Que nous soyons autonomes ou dépendants, chacun aspire à vieillir là où il a vécu. Pourtant prévenir la perte d'autonomie ou vivre avec peut nécessiter une adaptation du domicile, voire le choix d'un nouveau lieu. Or, les personnes vieillissantes se sentent peu concernées par les offres qui leur sont dédiées. À côté de l'accessibilité géographique et financière et de la connaissance de l'offre, d'autres facteurs contribuent à cette situation. Faire un détour par les représentations de la vieillesse et les aspirations peut être une piste pour améliorer la pertinence et la qualité de l'accompagnement.

→ **L'âge un construit social à dépasser.** Chaque individu a une perception différente et évolutive de la vieillesse, en fonction de sa catégorie socio-professionnelle, de son âge, de son vécu et relations avec des personnes vieillissantes, des normes sociales et seuils d'âge d'accès aux droits sociaux... Au regard de l'évolution démographique et de l'allongement de l'espérance de vie, il est devenu inadapté de définir une personne de plus 60 comme âgée. De plus, quel que soit son âge, tout individu tend à se sentir plus jeune que son âge réel : Mme Germaine, 100 ans, ne se sent "pas vieille... pas encore" et Georges, 95 ans, « n'est pas vieux mais [se] sens vieillir"¹. Il est donc très difficile d'anticiper une perte d'autonomie et sa nature (cognitive, physique).

→ **Vieillir sans être vieux ?** Vieillir, c'est, aux dires des personnes concernées, l'apparition d'une plus grande fatigabilité, la récurrence des petits maux et douleurs chroniques, du stress ou de l'irritabilité... Être vieux, c'est ne plus pouvoir réaliser les activités quotidiennes habituelles, se penser inutile ou se sentir vieux dans le regard des autres. Les représentations du vieillissement sont largement dominées par le registre de la perte (des capacités cognitives, physiques, du lien social, etc.) et convoquent peu l'image d'une vieillesse sereine, fruit des expériences accumulées, présente dans d'autres sociétés. Schématiquement, deux figures dominent : au senior engagé, utile, actif et plutôt aisé répond la personne âgée dépendante, diminuée, isolée, inutile et technophobe. Pour les personnes en situation de handicap, le vieillissement peut être encore plus stigmatisant puisqu'aux représentations négatives du handicap, notamment du handicap mental, s'ajoutent celles de la vieillesse. Ne se reconnaissant pas dans cette image dévalorisée de la vieillesse, comment accepter l'étiquette « personne âgée » véhiculée par les offres dédiées ?

→ **L'autonomie, c'est subjectif.** Les sociologues soulignent à quel point ce registre de la vieillesse problématique est en décalage avec les vécus des personnes âgées qui définissent la santé et l'autonomie, non pas par l'absence de maladie, mais par le maintien de la capacité à effectuer les tâches quotidiennes sans aide (Mildred Blaxter). Ce que Léon, 98 ans, résume par "quand on est vieux comme moi, on n'est pas vieux". Ce bien-être subjectif peut entrer en conflit avec une approche objectivée des besoins. "La représentation que (les personnes âgées) se font de leur autonomie et de leur capacité à rester seules chez elles est toujours différente de celle que produit leur entourage, professionnel ou non. De fait, elles sont toujours à leur domicile et comme le dit une gestionnaire de cas : « elles font, tant bien que mal, mais elles font, donc [pour eux] il n'y a pas de problème »².

Comme le montre l'enquête ci-après, les attentes en matière d'hébergement répondent à un certain nombre de critères communs au-delà de la singularité des situations de vie. Des aspirations partagées mais que chacun modèle en fonction de son vécu : ainsi, les personnes en situation de handicap ayant toujours vécu à domicile priorisent l'autonomie et le cadre familial tandis que les personnes ayant vécu en établissement souhaitent conserver une vie sociale importante et un accompagnement renforcé mais individualisé.

1 Balard F., 2011 : « Vivre et dire la vieillesse à plus de 90 ans, se sentir vieillir mais ne pas être vieux. Ambivalence des représentations du grand âge par les personnes très âgées », *Gérontologie et société*, 3, n° 138, pp. 231-244

2 Balard F., Somme D., 2011 : « Faire que l'habitat reste ordinaire. Le maintien de l'autonomie des personnes âgées en situation complexe à domicile », *Gérontologie et société*, 1, n°136, pp. 105-118



© Clara Perrin - Nova 7

Critères de sélection des solutions d'habitat par les personnes âgées (par ordre d'importance) :

>>> être indépendant : choisir librement, disposer de son espace personnel, ne pas être entravé par autrui, avoir accès à des services de proximité,

>>> être « soi-même » : ne pas être stigmatisé ou dévalorisé, être considéré dans son identité propre, choisir ses rythmes de vie,

>>> être dans l'interaction : s'entraider avec d'autres personnes, dialoguer, avoir accès à des aménités urbaines et à des lieux de socialisation,

>>> être « dans le présent » : ne pas ressasser son passé

>>> se sentir en sécurité : être protégé vis-à-vis des risques d'accident/ d'agression, être pris en charge face à certaines difficultés, rester dans son quartier/sa commune.

Source : Nova 7.- Logement et vieillissement : enquête auprès de personnes de 60 à 90 ans.- Mars 2016

Bibliographie

Sylvie Mauris-Demourieux - Grandes tendances d'évolution des politiques sociales - Une illustration par la politique vieillissement

- Nova 7.- Logement et vieillissement : enquête auprès de personnes de 60 à 90 ans.- Mars 2016

- Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.- Livre blanc Territoires et vieillissement, renouveler l'ingénierie territoriale du vieillissement ».- 2012





AXE N°2

OFFRIR UN PARCOURS ADAPTÉ ET CONTINU À L'USAGER

Offrir un accompagnement de qualité et adapté à chaque personne est au coeur du Projet Métropolitain des Solidarités.

Dotée d'une présence territoriale forte, la Métropole dispose de nombreux points d'accueil qu'elle souhaite rendre plus accessibles, en s'appuyant notamment sur les nouvelles technologies.

Forte de nombreuses compétences, elle favorise les démarches de développement social, en soutenant les actions collectives et participatives. Les accompagnements seront d'autant plus cohérents qu'ils reposeront sur la mobilisation des usagers et la prise en compte de leur environnement.

Garantir un parcours fluide et sans rupture, c'est aussi repenser l'offre en établissements et services sociaux et médico-sociaux portée par la Métropole et ses partenaires : une offre plus diversifiée, plus souple et innovante pour mieux répondre aux nouvelles aspirations sociétales.

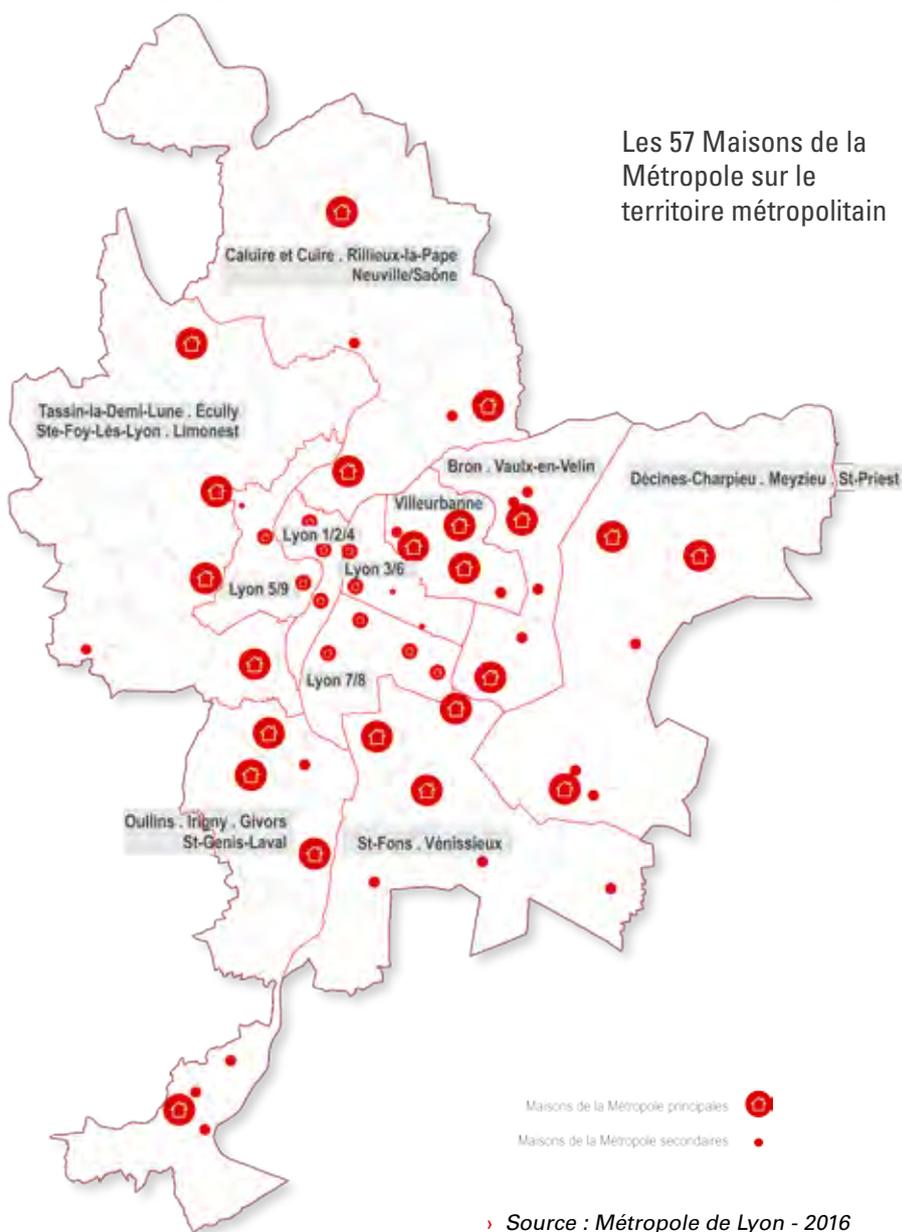
Les Maisons de la Métropole délivrent sur l'ensemble du territoire un accueil social de proximité, en complémentarité avec les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)

Attachée à conserver une présence territorialisée de ses services, la Métropole propose des lieux d'accueil physique répartis par bassins de vie et assurant une mission générale d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour tous les publics.

Avec plus de 550 000 contacts reçus et 55 000 ménages suivis chaque année, les professionnels de terrain accompagnent au quotidien les habitants pour l'ensemble de leurs démarches concernant le handicap, l'aide aux personnes âgées, la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et les modes de garde, l'insertion, l'accès et le maintien au logement et la protection de l'enfance.

Le déploiement progressif des outils numériques constitue aujourd'hui un véritable atout pour faciliter les démarches et l'accès à l'information du plus grand nombre. Il nécessite cependant d'apporter un appui particulier aux personnes peu familiarisées à l'usage des nouvelles technologies pour éviter que ne s'ajoute, à la fracture sociale, une fracture numérique.

Les 57 Maisons de la Métropole sur le territoire métropolitain



Chiffres Clés

550 000 contacts reçus et **55 000** ménages suivis par les professionnels des Maisons de la Métropole

141 120 entretiens sociaux réalisés

14 901 visites à domicile

107 598 demandes de dossiers handicap déposées

Chiffres d'activités 2016 Métropole



Maison Départementale-Métropolitaine des Personnes en situation de handicap

La MDMPH est chargée d'accueillir les personnes en situation de handicap et de définir leurs besoins de compensation. Pour offrir un guichet unique d'accès aux droits, elle regroupe plusieurs administrations que sont la Métropole, le Département, l'État, la CPAM, la CAF et la MSA. Les représentants des personnes en situation de handicap sont aussi fortement impliqués, puisqu'ils sont membres des différentes instances décisionnelles. Elle s'appuie sur le réseau des Maisons de la Métropole qui constitue le premier interlocuteur des personnes en situation de handicap sur le territoire.

FACILITER L'ACCÈS À L'INFORMATION

› Améliorer l'accueil social de proximité

Améliorer l'accès aux services sociaux suppose de travailler à la fois sur la lisibilité de l'information délivrée, l'organisation d'un accueil généraliste et la formation des professionnels.

Cela implique également de repenser l'organisation de l'intervention sociale de proximité. La mise en place d'un premier niveau d'accueil social pourrait permettre de gagner en réactivité avant d'orienter l'utilisateur, si besoin, vers un accompagnement social de long terme, qu'il soit polyvalent ou spécialisé.

› Simplifier les démarches pour l'utilisateur

La Métropole a engagé un chantier de simplification de ses procédures, notamment dans le champ particulièrement complexe du handicap.

Le numérique s'inscrit au cœur du développement de nouvelles offres de services. Il permet une plus grande disponibilité de l'information et facilite la réalisation des démarches pour le plus grand nombre, en particulier pour les publics éloignés des points d'accueil, ayant des horaires décalés ou des difficultés de mobilité. La Métropole ouvrira ainsi la possibilité pour l'utilisateur de déposer et de suivre, en ligne, sa demande de prestation.



LES + DE LA MÉTROPOLE

› Développer les services en ligne sans accentuer la fracture numérique

Tout en encourageant le déploiement des services dématérialisés, la Métropole entend porter une attention particulière à l'enjeu de la fracture numérique pour ne pas renforcer l'isolement de certains publics. Aussi, l'opportunité numérique sera entendue comme l'une des possibilités d'offrir de nouveaux services aux citoyens et nécessitera un accompagnement spécifique lors de son développement.

■ FOCUS : Via Trajectoire



La Métropole a déployé sur le champ des personnes âgées le portail Via Trajectoire, outil innovant de recherche d'un établissement d'accueil pour personnes âgées et de gestion de la demande en ligne. Ce nouveau service numérique, soutenu par l'ARS et développé par les Hospices Civils de Lyon (HCL), permet au demandeur de saisir directement une demande d'admission en ligne auprès d'établissements recensés au sein d'un annuaire détaillé de l'offre, de gérer la mise à jour et un suivi de son dossier en ligne. Il contribue à des échanges facilités entre le secteur sanitaire et médico-social, et constitue un observatoire des demandes et un outil de pilotage de l'offre. Accessible aux établissements sanitaires depuis juin 2016, l'outil a permis la création de 12 093 demandes. Ouvert au public en octobre 2016, Via Trajectoire a été utilisé pour créer 492 dossiers d'admission en établissement. Le déploiement de Via Trajectoire sur le champ des personnes en situation de handicap est engagé. Il permettra un accès facilité et dématérialisé aux demandes d'entrée en établissements et services.



ACTIONS

- 27 Faire évoluer l'organisation du service social métropolitain
- 28 Simplifier l'accès aux droits et aux services
- 29 Mutualiser et créer des outils et documents communs entre institutions pour simplifier l'accès des usagers à l'information
- 30 Optimiser la gestion et le suivi des demandes de prestations pour les usagers
- 31 Développer les services dématérialisés au profit des usagers
- 32 Réduire la fracture numérique et promouvoir l'éducation au numérique

Pour répondre à l'accroissement des demandes et aux attentes diverses des populations, l'accompagnement individuel est incontournable. En 2016, les 700 travailleurs sociaux des Maisons de la Métropole ont reçu 54 145 ménages, pour des demandes variées : aides au logement, problématiques budgétaires et financières, accès aux droits et aux soins, insertion, perte d'autonomie, compensation d'un handicap, soutien à la parentalité et aide à la résolution des conflits intrafamiliaux...

Chiffres Clés

Nature des accompagnements des ménages reçus

(un ménage peut avoir plusieurs demandes)

Problématiques budgétaires et/ou financières : 27 394

Accès aux droits : 27 252

Problématique de recherche, d'accès ou de maintien dans le logement : 23 092

Problématique d'insertion socio-professionnelle : 9 069

Problématique de perte d'autonomie due au vieillissement : 6 988

Accompagnement socio-éducatif dans le cadre de soutien à la parentalité : 6 976

Accompagnement social dans le domaine du handicap (adulte ou enfant) : 6 248

Accès aux soins : 5 483

Problématique de conflit conjugal ou intra-familial : 4 365

Source : Métropole de Lyon - 2016

La forte évolution des problèmes sociaux et la multiplication des dispositifs placent les travailleurs sociaux dans une approche curative et individuelle au détriment d'une approche préventive et collective.

Le Projet Métropolitain des Solidarités porte l'ambition d'inscrire le travail social dans une dynamique de développement social. Cette dernière s'appuie sur la mobilisation des usagers, avec l'implication des acteurs et des ressources d'un territoire pour améliorer les conditions de vie des habitants et développer l'autonomie des personnes accompagnées. A cet égard, la diversité des domaines de compétences de la Métropole permet d'envisager de nouveaux supports pour le déploiement d'actions collectives : culture, sport, promotion de la santé, développement durable, aménagement urbain, politique de la ville, emploi et insertion...



Les territoires en actions co'



La MDM de Lyon 1 a mis en place une action collective : JardisPentes. Des bacs à jardiner ont été construits et installés dans la cour du bâtiment par des usagers et des travailleurs sociaux. Ce jardin est un vecteur dans la relation usagers-travailleurs sociaux et un outil pour travailler des questions budgétaires, de santé et de parentalité.

Sur Givors et Oullins, les conseillères en économie sociale et familiale, en lien avec les missions locales, proposent aux jeunes inscrits dans un parcours d'insertion, des échanges autour de la gestion administrative et budgétaire. Débutée en octobre 2016, cette action a déjà concerné plus de 180 jeunes.

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

› Développer les actions collectives

Trente-trois actions collectives sont actuellement menées par les Maisons de la Métropole. Elles portent le plus souvent sur le soutien à la parentalité, les questions budgétaires et de surendettement, les violences faites aux femmes et l'insertion.

Une attention particulière sera portée aux actions permettant «d'aller vers» les habitants, pour toucher les publics les plus isolés et éloignés des dispositifs. L'action du Bus Info Santé sera notamment élargie aux problématiques sociales.

Afin de promouvoir les actions collectives, la Métropole établira, avec ses partenaires locaux, un espace collaboratif pour capitaliser et valoriser ces expériences. Elle proposera aussi des formations communes sur la méthodologie de projet et l'intervention sociale collective.

› Mener un projet social de territoire

Des lieux de partage de connaissances et de travail collaboratif restent à promouvoir. Pour permettre l'analyse partagée des besoins et adapter les orientations au contexte local, les Maisons de la Métropole conduiront avec leurs partenaires un projet social de territoire.



ACTIONS

- 33 Diversifier les formes d'accompagnement par le développement d'actions sociales collectives
- 34 Mener des projets sociaux de territoire, en partenariat avec les acteurs locaux



LES + DE LA MÉTROPOLE

› Renforcer la mixité sociale dans les espaces urbains

La Métropole intervient en faveur de la mixité sociale dans la ville en s'appuyant sur différents leviers : opérations d'aménagement, Secteurs de Mixité Sociale, Programme Local de l'Habitat et volet habitat du futur PLU-H, Politique de la ville... Le rapprochement des équipes sociales et médico-sociales avec les équipes de la politique de la Ville et de l'insertion par l'économie constitue un véritable enjeu pour accroître la cohésion sociale, en accompagnement de la réalisation des opérations de renouvellement urbain et d'aménagement.

■ FOCUS : Les conseils citoyens locaux dans les contrats de ville



Un conseil citoyen est un collectif associant les habitants et les acteurs locaux des quartiers prioritaires pour échanger sur des projets d'amélioration de la vie de leur quartier. Rendus obligatoires par la loi Lamy du 12 février 2014, les sept premiers conseils citoyens de Lyon ont été officiellement installés le 13 décembre 2016. La Métropole s'est positionnée sur une mise en réseau de ces conseils citoyens à l'échelle de l'agglomération, en vue d'échanges et de capitalisation.

Garantir à l'utilisateur un accompagnement global et cohérent, au plus près de ses besoins, suppose de prévenir les ruptures pouvant émailler son parcours.

Ces ruptures peuvent intervenir lors des âges charnières de vie. Par exemple, le passage à l'âge adulte des mineurs accueillis au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance ou des jeunes en situation de handicap, est souvent synonymes de sorties ou de changement de dispositifs. Du fait de ses compétences élargies, la Métropole dispose de nouveaux leviers pour agir en faveur de l'autonomie des jeunes, comme la vie étudiante, l'insertion, l'emploi et le logement.

L'avancée en âge peut, elle aussi, être à l'origine de ruptures de parcours, dues à une perte souvent brutale d'autonomie. Ceci implique de préparer, en amont, tout particulièrement pour les personnes en situation de handicap vieillissantes, leur accueil dans un environnement adapté.

Les ruptures de parcours peuvent également être liées aux situations complexes dont les problématiques sont multi dimensionnelles et supposent l'intervention conjointe et coordonnée de différents acteurs.

La Métropole entend apporter une vigilance accrue aux moments charnières de vie afin d'assurer aux usagers un parcours continu.



Un accompagnement renforcé pour l'insertion des personnes en situation de souffrance psychique



A travers son Programme Métropolitain d'Insertion pour l'Emploi (PMIE), la Métropole s'est engagée à proposer un accompagnement adapté à la diversité des situations. Elle a lancé un appel à projet pour la prise en charge des personnes en souffrance psychique pour favoriser leur insertion. Parmi les critères d'appréciation des projets, la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire composée de psychiatres, psychologues et travailleurs sociaux est une condition essentielle.

Chiffres Clés

870 jeunes de 18 à 21 ans ont bénéficié d'un contrat jeunes majeurs et de **3 483** aides financières

846 jeunes accueillis à l'Institut Départemental de l'Enfance et la Famille (IDEF)

1 110 bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap en établissement

10 344 bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie en établissement

Chiffres d'activités 2016 Métropole

ARTICULER LES PRISES EN CHARGE POUR ÉVITER LES RUPTURES

› Assurer la continuité des parcours de vie, en évitant les ruptures

En protection de l'enfance, le Projet pour l'Enfant sera généralisé pour mieux assurer la continuité de l'accompagnement éducatif, social et médical du mineur tout au long de son parcours.

Dans le domaine du handicap, il s'agira de mieux anticiper l'entrée en établissement adulte des jeunes en situation de handicap et de développer des passerelles pour favoriser leur intégration dans le monde du travail. Pour les personnes en situation de handicap vieillissantes, la Métropole s'attachera à leur apporter un appui renforcé, que ce soit à domicile ou pour faciliter leur entrée en établissement.

› Développer les prises en charge partagées et adaptées aux situations difficiles

Certaines situations présentent des problématiques multidimensionnelles, auxquelles les formes actuelles d'accompagnement ne parviennent pas toujours à répondre. Ainsi, certains enfants peuvent se retrouver exclus de structures d'accueil.

Les accueils relais ou alternatifs et le partage de règles d'accueil communes entre établissements sont autant d'outils pour faciliter la continuité de ces accompagnements.

Les prises en charges partagées des situations complexes, à la croisée du social, du soin et du handicap seront à consolider. La Métropole cherchera, par exemple, à renforcer les instances partenariales d'échanges autour de ces situations et étudiera la possibilité de déployer des équipes mobiles pluridisciplinaires et développer des places mixtes habilitées conjointement avec l'ARS.

La MDMPH a mis en place une commission autour des situations complexes qui se réunit mensuellement pour trouver des solutions de prises en charge.

LES + DE LA MÉTROPOLE

› Favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes

Le public jeune, souvent à la croisée de plusieurs politiques publiques et dispositifs (formation, emploi, santé, logement, mobilité, etc.), représente l'une des priorités de la Métropole. Celle-ci se traduit par exemple par le développement de services et d'une offre de logements abordables pour les jeunes apprentis, étudiants ou salariés ou bien encore par l'accompagnement des jeunes âgés de 18 à 21 ans, à l'issue de leur prise en charge en protection de l'enfance, dans le cadre des contrats jeunes majeurs. La Métropole souhaite aujourd'hui sécuriser leur accès à l'autonomie, par un travail de partenariat renforcé avec l'ensemble des acteurs intervenant auprès de la jeunesse.

■ FOCUS : Vie étudiante



L'augmentation de la demande de formations professionnalisantes, et l'imbrication croissante entre temps d'étude, engagements militants et vie professionnelle, invitent à reconsidérer l'étudiant dans la vie de la cité. La Maison des Étudiants joue ainsi le rôle de pépinière pour une cinquantaine d'associations étudiantes, leur permettant d'avoir une domiciliation et de monter des projets. La Métropole soutient également le dispositif « Campus Création », aujourd'hui intégré au sein du pôle étudiant BEELYS, destiné au déploiement du statut et du diplôme « étudiant-entrepreneur ».



ACTIONS

- 35 Assurer la mise en œuvre du Projet pour l'Enfant, fil rouge du parcours de l'enfant
- 36 Organiser la mise en œuvre et la transmission des informations relatives au parcours de santé des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance
- 37 Améliorer la prise en charge des problématiques de santé liées au handicap et au vieillissement des gens du voyage résidant sur les aires d'accueil ou sédentarisés
- 38 Accompagner le passage à l'âge adulte des jeunes en situation de handicap (16-20 ans)
- 39 Accompagner le parcours de la personne handicapée vieillissante à domicile et en établissement
- 40 Garantir un parcours fluide et sans rupture aux enfants accompagnés
- 41 Développer les prises en charge partagées des situations difficiles
- 42 Favoriser l'accès à l'autonomie des 16 – 21 ans

La Métropole accueille sur son territoire plus de 600 établissements et services sociaux et médico-sociaux habilités pour accompagner et accueillir des enfants au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées.

Ces établissements et services sont aujourd'hui confrontés à l'émergence de besoins nouveaux, qui impliquent de repenser et de diversifier l'offre d'accompagnement pour être au plus près des besoins de leurs publics.

Dans le champ de la protection de l'enfance, l'évolution des situations familiales et l'augmentation du nombre de mineurs accueillis lors de leur adolescence dans une période de crise et aux prises avec des difficultés multiples, amènent à réfléchir à de nouvelles modalités de prise en charge.

Dans le domaine de l'autonomie, l'accroissement important de la population âgée doit être pris en compte, de même que les attentes de plus en plus fortes de vie à domicile ou de formes d'hébergement inclusives exprimées par les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

Prenant acte de l'ensemble de ces évolutions, la Métropole entend diversifier les formes d'accueil et d'accompagnement permettant de répondre au mieux aux attentes et aux besoins des publics.



L'habitat inclusif

L'habitat inclusif peut être entendu comme un logement ordinaire mais adapté à la perte d'autonomie, que des personnes partagent, tout en mettant en commun des espaces ou une partie des prestations d'accompagnement individuel dont elles disposent.

Chiffres Clés

547 établissements d'accueil du jeune enfant offrant **13 640** places d'accueil (700 places créées depuis 2015)

102 établissements et services habilités en protection de l'enfance pour **1 739** places

185 établissements pour personnes âgées soit **12 911** places (257 places créées depuis 2015)

131 établissements et services pour les personnes en situation de handicap

191 services d'aides à domicile

524 assistants familiaux ont accueilli **957** enfants en 2016

26 accueillants familiaux ont accueilli **45** personnes âgées et handicapées en 2016

9 849 assistants maternels agréés accueillant **24 699** enfants (+9% depuis 2015)

Source : Métropole de Lyon - 2016

DIVERSIFIER LES OFFRES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

› Améliorer la qualité et accompagner le développement des offres des établissements et services

Le développement de l'offre de services et d'établissements passe par la délivrance d'autorisation ou d'agrément, la création ou le redéploiement de places.

La Métropole souhaite rééquilibrer le taux d'équipement sur son territoire par une observation plus fine des besoins.

Pour améliorer la qualité et l'offre d'accueil et d'accompagnement, différents leviers seront activés : le partage de référentiels communs, la création d'un « label qualité » pour les établissements jeunes enfants ou les résidences autonomes ; la poursuite de l'aide à la rénovation des établissements pour les personnes âgées et en situation de handicap ; la définition d'une nouvelle politique de tarification et d'autorisation des Services d'Aides et d'accompagnement à Domicile.

› Encourager la diversification des offres d'accueil et des modalités d'accompagnement

Pour mieux répondre aux problématiques des adolescents, la Métropole entend encourager les petites unités de vie, les placements externalisés, séquentiels, les séjours d'apaisement permettant des accompagnements plus souples et innovants. A ce titre, elle a réouvert un internat éducatif en septembre 2016 et développé des prises en charge hors les murs notamment à l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille.

Elle souhaite également promouvoir et professionnaliser le placement familial par l'harmonisation de son pilotage, la formation et l'appui technique que pourraient leur offrir les établissements. Elle entend aussi développer l'accueil familial pour répondre à certaines situations de dépendance.

LES + DE LA MÉTROPOLE

› Développer des formes innovantes d'habitat

Le déploiement de nouvelles formes d'habitat peut permettre de répondre aux attentes et aux besoins d'une partie de la population âgée et des personnes en situation de handicap. En lien étroit avec les bailleurs sociaux, la Métropole cherche à développer une gamme de logements souple et innovante, entre le domicile et l'établissement. Ainsi, les habitats partagés, intergénérationnels, transitionnels, adaptés et inclusifs sont autant de formes d'hébergement que la Métropole souhaite soutenir.

■ FOCUS : Projet logement et vieillissement



La Métropole pilote depuis 2016 une démarche partenariale sur l'habitat des personnes âgées. Elle vise la coexistence harmonieuse entre les générations, la cohésion sociale et l'inclusion des personnes âgées et handicapées. Elle cherche à faciliter le maintien à domicile, par l'adaptation des logements et favoriser de nouvelles solutions d'habitat collectif, en complémentarité aux établissements. Pour cela, il s'agit de centraliser et de mutualiser l'information, de développer des outils pour les professionnels accompagnant les personnes au quotidien et de soutenir les porteurs de projet de logements innovants.



ACTIONS

- 43 Améliorer la qualité de l'accueil individuel et collectif du jeune enfant
- 44 Accompagner la recomposition, la rénovation et le développement de l'offre en établissements et services
- 45 Soutenir et structurer le secteur de l'aide à domicile
- 46 Diversifier les modalités d'accueil et d'accompagnement des enfants suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance
- 47 Développer le placement familial et harmoniser son organisation
- 48 Promouvoir l'accueil familial
- 49 Diversifier l'offre d'hébergement pour les Personnes âgées et les personnes en situation de handicap

Développement social : le territoire acteur de l'intervention sociale

Pierre Grosdemouge



Sociologue, Membre du Réseau de Veille Prospective de la Métropole de Lyon

Le développement social apparaît comme un axe central de la restructuration de notre modèle de solidarité. Largement utilisé - sur le terrain comme dans les documents officiels, le concept reste difficile à définir. Un regard sur l'histoire et sur les grands principes du développement social peut permettre d'y voir plus clair.

→ Une ambition historique du champ social

La notion de développement social s'enracine dans l'histoire du champ social : dès les années 1950, les CAF et les centres sociaux la mobilisent pour dire leur volonté de se rapprocher des lieux de misère, et de sortir des logiques de « charité ». Une de leurs références est alors le mouvement des « Settlement Houses », ou maisons communautaires anglaises et américaines. Ce mouvement progressiste, actif entre 1880 et 1920, mettait l'accent sur l'implantation de proximité, et sur la consolidation des acteurs locaux et de leurs initiatives pour améliorer les conditions de vie des quartiers.



→ Entre interpellations et institutionnalisations

L'État français a progressivement mis en place des formes de traitement institutionnel de la pauvreté. La circulaire d'août 1970 sur l'agrément des centres sociaux insiste sur la vocation « d'agent de développement » des centres sociaux. Celle de mars 1986 précise leur vocation à favoriser « le développement économique et social d'un milieu » en tant « qu'outil privilégié de développement social (...) ancré dans le territoire ».

À partir des années 1980, le social entre dans une logique de professionnalisation et se fragmente en dispositifs, tendant à le diviser en silos spécifiques. Il se confronte à des problématiques budgétaires croissantes et voit l'introduction de nouvelles techniques managériales, mais aussi une inflation normative, législative et réglementaire. Pour certains, il s'agit d'une dérive vers un rôle gestionnaire, une « logique de guichet ».

Le développement social connaît aujourd'hui une nouvelle phase de reconnaissance institutionnelle, puisque l'État a lancé en 2015 un « Plan d'action interministériel en faveur du travail social et du développement social », visant à « inscrire le développement social au cœur des politiques territoriales ».

→ Principes d'une démarche de développement social :

1 Diagnostic et observation

Le travail de diagnostic et d'observation permet d'apporter aux actions de développement social des réponses adaptées aux mutations de la précarité, de développer une vigilance aux signaux faibles et de suivre l'émergence de problématiques situées aux frontières du cadre actuel de l'intervention sociale (phénomènes de radicalisation par exemple). Au-delà des besoins, il s'agit aussi d'identifier les ressources disponibles, tant celles des individus et de leur entourage, que celles du territoire.

2 Participation des usagers (et au-delà)

Trop souvent, la participation est considérée comme une perte de temps, alors qu'elle est facteur d'implication des bénéficiaires et des citoyens, mais aussi d'adéquation des actions de développement social aux besoins réels. Plus encore, la participation peut être vue comme un levier d'innovation en politiques sociales, à condition de rendre possible la capacité d'initiative des usagers et des habitants. Pour ce faire, le développement social doit s'attacher à « faciliter la compréhension des politiques menées, afin de permettre à la démocratie locale de s'épanouir, tout en renforçant la légitimité démocratique des élus. » (ODAS, 2016)

3 Articulation d'acteurs hétérogènes :

Au cœur du développement social se trouvent, la coopération, la transversalité, et le maillage d'acteurs hétérogènes (publics et privés, issus de différentes collectivités, services et directions) : « Il ne s'agit pas seulement d'accompagner des familles en situation de précarité par la voie d'actions collectives, mais bien de s'appuyer sur l'ensemble des forces vives et des politiques publiques d'un territoire pour en renforcer la cohésion » (ODAS 2010).

La mise en œuvre du développement social passe donc par l'implication, en interne, des diverses directions aptes à produire du lien social : aménagement, culture, développement économique, éducation, jeunesse, solidarité, sport, directions support..., et en externe, par la coopération avec les acteurs économiques, les partenaires associatifs, l'économie sociale et solidaire. Le travail social évolue alors vers un rôle d'impulsion, de coordination, de plateforme sur laquelle converge ce vaste ensemble d'acteurs pertinents.

4 Adhésion et culture partagée

Le développement social a besoin de l'adhésion de l'ensemble des acteurs, d'où l'importance de développer, au sein des services et parmi les partenaires, une culture partagée de ses principes et méthodes (informations, formations, ...). La sensibilisation des acteurs devrait aller jusqu'aux problématiques sociales émergentes (non-recours aux droits sociaux, numérique, radicalisation...), qui obligent à de nouveaux modes d'intervention.

5 Sécurisation des expérimentations et prises de risque

Pour les acteurs de terrain, une démarche de développement social doit pouvoir compter sur un soutien constant et formalisé de leur hiérarchie. Pour l'ODAS (2016), l'implantation du développement social dans les pratiques professionnelles implique un droit à l'expérimentation.

Bibliographie

- › Lettre de 34 DGS de Conseils généraux : « L'action sociale, boulet financier ou renouveau de la solidarité »
- › Étude INET : « Développement social : propositions pour un référentiel d'action », 2014
- › Rapport de l'Odas, « Développement social : les départements à l'épreuve du réel », Septembre 2016
- › Lettre de l'ODAS, « Développement local et performance sociale », novembre 2010
- › Eure : démarche « Construisons ensemble »
- › Creuse : Domotique et santé
- › Nord : Document partageable : « Le développement social local, une démarche en 23 principes »





AXE N°3

RENFORCER LES PARTENARIATS POUR GAGNER EN COHÉRENCE

Le renforcement des partenariats est essentiel pour garantir la cohérence des politiques sociales et médico-sociales.

Au-delà de l'indispensable coordination avec l'État, la création de la Métropole de Lyon a offert une véritable opportunité de resserrer les liens avec les communes qui la composent pour une meilleure lisibilité et efficacité de l'action publique. Elle propose également de repenser les modalités de pilotage et de dialogue avec les établissements et les services habilités.

Pour adapter les politiques de solidarité, une analyse des besoins et des transformations sociétales est nécessaire. Ainsi, la Métropole veut développer des outils d'observation performants et se rapprocher de la recherche universitaire, pour mieux adapter les politiques de solidarités aux réalités de demain.

De multiples acteurs interviennent dans le champ des solidarités du fait d'un nombre foisonnant de dispositifs. La loi du 27 janvier 2014 portant sur la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) confie à la Métropole de Lyon le rôle de chef de file en matière d'action sociale et de développement social, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires. En ce sens, elle doit répondre au double impératif de coordonner les acteurs et de décloisonner les dispositifs.

Pour cela, la Métropole entend proposer un pilotage partenarial de ses orientations en créant un Comité des partenaires, à l'échelle centrale et territoriale. Le périmètre des Conférences Territoriales des Maires (CTM) pourra constituer une échelle territoriale de mise en réseau des acteurs locaux, de partage de projets et de priorisation des actions menées.

Le décloisonnement des dispositifs constitue aujourd'hui un enjeu primordial, dans un contexte de fortes contraintes budgétaires qui touchent les administrations publiques. A ce titre, l'État fait figure de partenaire incontournable de la Métropole, avec qui elle copilote déjà de nombreux dispositifs. Les travaux menés dans le cadre de l'élaboration du Projet Métropolitain des Solidarités ont mis en avant la nécessité d'approfondir les partenariats, notamment avec l'ARS et la Justice.



Conférences territoriales des maires - 2017

› Source : Métropole de Lyon / 2016

Chiffres Clés

4 MAIA, Lyon Centre Est, Centre Ouest, Sud et Nord

4 filières gériatologiques, Lyon Nord, Rhône centre, Nord et Sud

613 Mineurs Non Accompagnés (MNA) accueillis et évalués en 2016.

Source : Métropole de Lyon - 2016



Les MAIA*, un exemple d'intégration entre le soin et le médico-social

Les MAIA, financées par l'ARS et portées par la Métropole, offrent un espace collaboratif entre les acteurs engagés dans l'accompagnement des personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie et de leurs aidants. Elles visent à apporter une réponse décloisonnée et harmonisée à l'utilisateur et à élaborer un parcours global et cohérent entre le soin et le médico-social. Des gestionnaires de cas interviennent pour les situations les plus complexes en tant qu'interlocuteurs uniques des professionnels, des aidants et de la personne accompagnée. Quatre MAIA couvrent actuellement le territoire de la Métropole.

* *Méthode d'Action pour l'Intégration d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie*

COORDONNER LES ACTEURS ET DÉCLOISONNER LES DISPOSITIFS

› Assurer une gouvernance partenariale des politiques sociales

La Métropole souhaite poursuivre la dynamique partenariale engagée dans le cadre des travaux du Projet Métropolitain des Solidarités. Pour cela, elle propose de structurer un Comité des partenaires. Il pourra se décliner par politique publique pour approfondir des thématiques de travail et par Conférence Territoriale des Maires pour adapter les priorités aux besoins des territoires.



› Agir en faveur du décloisonnement entre les acteurs et les dispositifs

Pour favoriser la coordination des acteurs, la Métropole s'appuiera sur les instances existantes (comme, par exemple, les filières gérontologiques et les conseils locaux de santé mentale), procédera à des évaluations conjointes des situations complexes et proposera, dans ces cas particuliers, un référent de parcours.

Trois pistes de décloisonnement, nécessitant une forte coordination des intervenants, ont été identifiées comme priorités d'action par la Métropole :

- › la prise en charge de la santé et de l'éducation des Mineurs Non Accompagnés,
- › le décloisonnement entre le sanitaire et le médico-social,
- › l'accompagnement global de la santé mentale.

LES + DE LA MÉTROPOLE

› Vers une prise en charge plus globale de la santé mentale

La santé mentale est une problématique complexe qui nécessite un accompagnement spécifique et une coordination dédiée. L'aide aux aidants et les offres de répit, la formation des professionnels, la continuité des parcours entre le soin et le médico-social, la nécessité de disposer de structures d'accueil spécialisées sont autant de thématiques d'actions qui traversent le Projet Métropolitain des Solidarités. La Métropole, par ses compétences en matière de handicap et de logement, s'est saisie de cette problématique pour faciliter l'accès et le maintien dans le logement des personnes atteintes de troubles psychiques.

■ FOCUS : Santé psychique et logement



Pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement de personnes en souffrance psychique, la Métropole, ABC HLM, les hôpitaux et l'État co-pilotent la démarche partenariale « santé psychique, hébergement et logement » avec les acteurs de la santé mentale, de l'action sociale et médico-sociale, du logement et les usagers. Cette démarche permet d'intervenir en amont pour mieux gérer les situations de crise et d'adapter les logements. Elle se traduit par un meilleur travail en commun entre les partenaires (instances locales, rencontres inter-dispositifs, guide pédagogique...) et des expérimentations avec les bailleurs sociaux et les hôpitaux.



ACTIONS

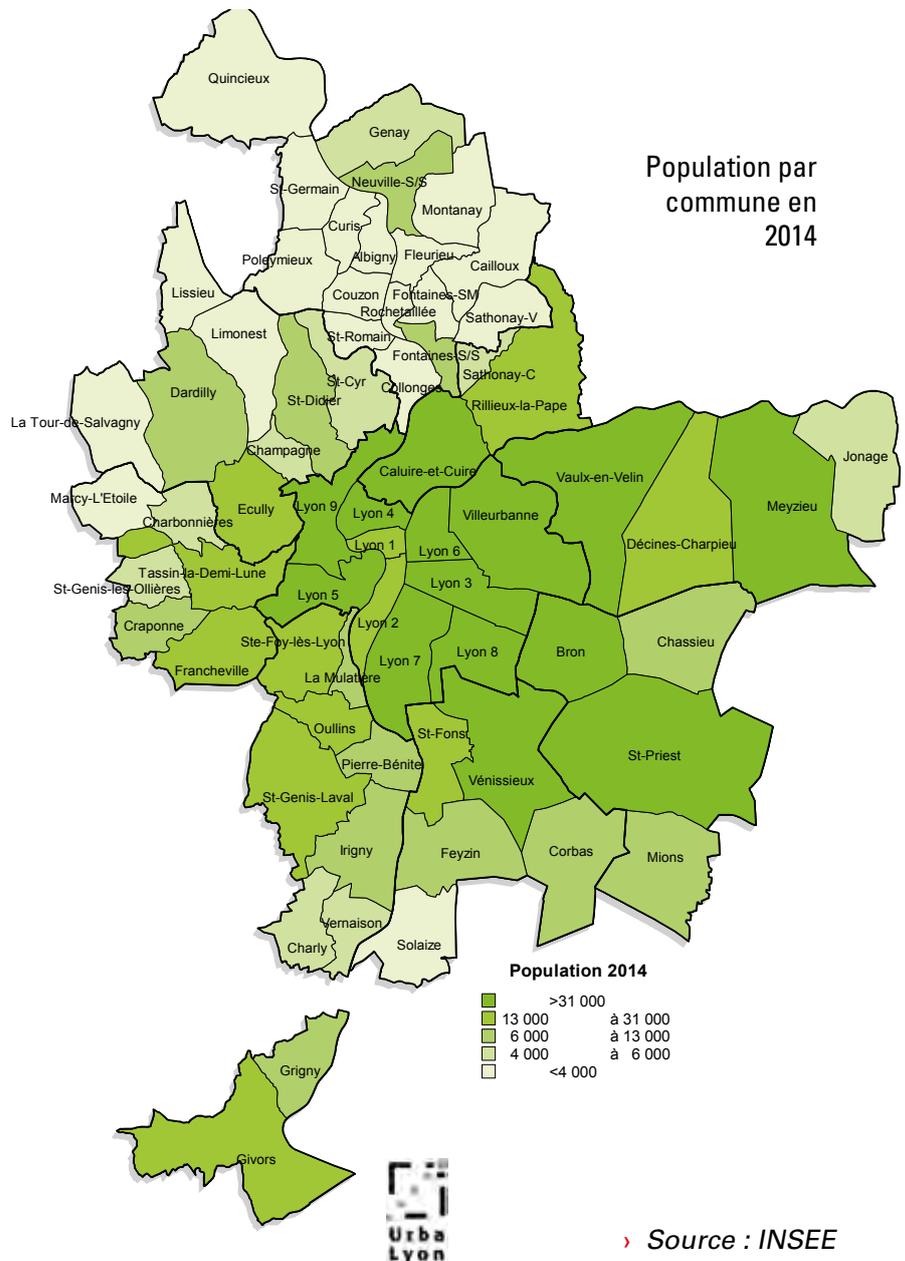
- 50 Structurer les partenariats en prévention et protection de l'enfance à l'échelle de la Métropole et des Territoires
- 51 Optimiser la coordination territoriale des acteurs de l'autonomie
- 52 Identifier et proposer des pistes de décloisonnement entre les secteurs sanitaires et médico-sociaux en faveur des personnes âgées
- 53 Optimiser la coordination des professionnels médico-sociaux dans le parcours de l'utilisateur
- 54 Mobiliser les partenaires autour de l'accompagnement global des Mineurs Non Accompagnés

La construction métropolitaine s'inscrit dans une longue tradition de coopération avec les communes, depuis la création de la Communauté Urbaine de Lyon, le 31 décembre 1966.

L'intégration des compétences sociales portées jusque là par le Département, est l'occasion de renforcer l'articulation avec les 59 communes qui composent le territoire métropolitain. Dans cet objectif, le Pacte de Cohérence Métropolitain a été adopté par le Conseil de la Métropole le 10 décembre 2015.

Il présente cinq propositions relevant du domaine social et médico-social, afin de renforcer les synergies entre la Métropole et les communes.

Les propositions de collaboration concernent les trois domaines suivants : l'accueil, l'information et l'accompagnement social (plus de 40 communes intéressées); la prévention spécialisée (19 communes intéressées) et la prévention santé pour les jeunes de 0 à 12 ans (21 communes intéressées).



Le Pacte de Cohérence Métropolitain, un nouveau cadre contractuel avec les communes



Le Pacte de Cohérence Métropolitain définit le cadre des relations entre la Métropole et les communes, afin de rendre l'action publique plus efficace dans un contexte budgétaire contraint. Il fixe à la fois les valeurs communes, les modalités de gouvernance et les sujets de collaboration entre les communes et la Métropole. Sur les 21 propositions de collaboration formulées par la Métropole, les 59 communes ont répondu très favorablement, avec 668 appels à manifestations d'intérêt. Chacune des propositions fait l'objet d'un contrat avec la commune afin de préciser les modalités et le calendrier d'actions.

METTRE EN SYNERGIE LA MÉTROPOLE ET LES COMMUNES

› Améliorer l'accueil et l'information des usagers, et la coordination de l'action sociale

Afin de mener une action sociale cohérente, la Métropole s'engage dans une coopération étroite et formalisée avec les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS).

Ainsi, elle propose de mener, avec ces derniers, un diagnostic partagé de la situation sociale du territoire. Elle souhaite également faciliter les échanges autour des situations individuelles complexes, dans le respect d'un cadre déontologique commun. Enfin, elle compte expérimenter la création d'une commission commune d'attribution des demandes d'aides financières liées au logement.

Pour apporter une réponse unique et lisible, au plus près des demandeurs, la Métropole souhaite aussi renforcer la coordination de ses équipes d'accueil avec celles des CCAS et propose des formations communes.

› Mener des diagnostics locaux pour prioriser les actions en matière de prévention spécialisée

Si la prévention spécialisée est placée sous la responsabilité de la Métropole, elle repose sur une articulation étroite avec les communes où elle intervient.

Aussi, la Métropole prévoit de mettre en place une gouvernance partagée avec les Communes concernées et les associations, pour définir les orientations, prioriser les actions à mener et organiser l'intervention des équipes de prévention spécialisée à l'échelle de bassins de vie.

› Proposer un parcours coordonné dans le domaine de la santé

La Métropole souhaite également, à travers son partenariat avec les communes, assurer un parcours continu de santé préventive des jeunes enfants, de 0 à 12 ans. C'est pourquoi, elle prévoit la création de passerelles et d'outils de coordination accrue entre les médecins de PMI, les médecins de crèches et les services municipaux de santé scolaire.



ACTIONS

- 55 Faciliter le partage d'informations dans le respect d'un cadre déontologique commun
- 56 Développer les échanges d'information, pour mieux coordonner l'action sociale
- 57 Garantir un accueil, une information et une orientation de qualité pour les usagers
- 58 Mettre en place un pilotage coordonné de la prévention spécialisée
- 59 Coordonner le parcours de prévention santé pour les 0-12 ans



LES + DE LA MÉTROPOLE

› Faire vivre le réseau des acteurs du territoire

En s'appuyant sur son expérience en matière de Politique de la Ville, la Métropole souhaite accompagner le réseau des acteurs à l'échelle locale, pour mieux identifier les ressources des quartiers, connaître et partager les actions menées et développer une plateforme dédiée aux projets partenariaux venant répondre aux enjeux du territoire.

■ FOCUS : Les Conférences Territoriales des Maires (CTM) un espace d'échanges et de réflexion

La Métropole est composée de neuf Conférences Territoriales des Maires. Elles regroupent plusieurs communes voisines qui partagent des problématiques et cherchent à y répondre ensemble. Elles travaillent sur la déclinaison territoriale des politiques métropolitaines, au regard des priorités locales. Leurs travaux sont régulièrement portés à la connaissance de la Conférence Métropolitaine des Maires, qui rassemble l'ensemble des Maires, le Président et l'exécutif de la Métropole, offrant ainsi un lieu de partage et de coordination autour des sujets d'intérêt métropolitain.

La Métropole présente une offre étoffée en établissements et services sociaux et médico-sociaux permettant d'accompagner et d'accueillir les enfants confiés au titre de la protection de l'enfance, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées. Elle consacre plus de 290 millions d'euros en 2017 au financement de places en établissements et services habilités.

Les modes de partenariat entre la Métropole et les établissements et services présentent aujourd'hui plusieurs limites : qualité inégale de la coordination autour des situations individuelles, modalités de tarification inadaptées, manque de visibilité financière pour les structures.

Aussi, le Projet Métropolitain des Solidarités représente-t-il l'opportunité de refondre les modalités de dialogue et de pilotage avec ces établissements et services.



Chiffres Clés

12 911 places en établissements pour personnes âgées dépendantes

4 023 places en structures pour personnes en situation de handicap

1 739 places en établissements et services de protection de l'enfance

Source : Métropole de Lyon - 2016



Les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM), au service d'une meilleure régulation de l'offre sociale et médico-sociale du territoire

Les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) ont été créés par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Il s'agit de contrats pluriannuels conclus entre un organisme gestionnaire d'établissements et de services et l'autorité chargée de son autorisation. Ils visent à accompagner les gestionnaires dans la mise en œuvre des objectifs définis avec la collectivité. La loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) prévoit la généralisation des CPOM, déjà en vigueur dans le champ du handicap, aux établissements et services accueillant des personnes âgées.

RÉNOVER LES MODALITÉS DE PILOTAGE ET DE DIALOGUE AVEC LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES HABILITÉS

› **Consolider les relations partenariales entre la Métropole et les établissements et services**

La Métropole est garante de la couverture territoriale en établissements et services sociaux et médico-sociaux et de la qualité des accompagnements proposés. Elle assure, à ce titre, un rôle de régulation des structures habilitées sur son territoire, en partenariat avec l'ARS et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

La mise en œuvre de cette mission de pilotage de l'offre sociale et médico-sociale doit reposer sur un dialogue de gestion moderne avec les établissements et services concernés. Aussi, la Métropole dispose-t-elle d'outils réglementaires, tels que les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Elle souhaite en étendre l'application au champ du vieillissement et de la protection de l'enfance.

Encourager la coopération et la mutualisation entre établissements et services

Une multiplicité d'établissements et de services, de taille et de nature très diverses, intervient sur le territoire métropolitain. La Métropole souhaite encourager le regroupement des structures et la mutualisation de certaines fonctions. Elle soutient également développer les échanges de bonnes pratiques et les projets inter-associations.



ACTIONS

- 60 Consolider les relations partenariales avec les établissements et services et encourager les mutualisations
- 61 Promouvoir les expérimentations en faveur d'une meilleure prise en charge des personnes âgées et en situation de handicap



LES + DE LA MÉTROPOLE

› **Soutenir et valoriser les expérimentations et solutions innovantes menées avec nos partenaires**

Les acteurs sociaux et médico-sociaux cherchent à développer de nouveaux moyens d'intervention, mais rencontrent des difficultés à dépasser le cadre expérimental du fait de contraintes économiques et réglementaires. La Métropole de Lyon souhaite apporter son soutien au développement et à la connaissance de ces initiatives, en offrant une plus grande souplesse dans la gestion de ses dispositifs.

■ **FOCUS : Le Comité des partenaires en protection de l'enfance**



Une réflexion a été engagée par la Métropole pour repenser l'offre d'accueil des enfants pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance en invitant le secteur associatif habilité à collaborer à la recherche de solutions d'accueil innovantes pour les enfants et adolescents les plus en difficulté dont certains sont sans solution d'accueil pérenne. Aux fins de concertation et de partage d'expériences sur les évolutions de pratiques en protection de l'enfance, un premier comité des partenaires s'est réuni le 23 janvier 2017, rassemblant les associations du territoire métropolitain. Il est amené à se réunir tous les deux mois et est animé par la Métropole et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) pour assurer une meilleure coordination des responsabilités.

La Métropole est confrontée à de nouveaux phénomènes de société qui questionnent les modèles traditionnels d'accompagnement social. Ainsi, le développement des réseaux sociaux, la montée des communautarismes et du fait religieux dans l'espace public, la précarisation de certains publics, l'évolution des modèles familiaux, les flux migratoires sont autant de nouvelles problématiques qui interrogent profondément les pratiques professionnelles.

Pour mieux répondre à ces évolutions, la Métropole souhaite resserrer ses liens avec la recherche universitaire et former ses professionnels aux problématiques émergentes.

Elle cherche également à développer une approche structurée et intégrée d'observation dans le domaine des solidarités, en s'appuyant sur l'expertise de l'Agence d'Urbanisme pour permettre une analyse globale et prospective des besoins des publics et des territoires.



L'Atlas des solidarités

Le Projet Métropolitain des Solidarités s'accompagne dès 2017 d'un Atlas qui cartographie les principales données des politiques sociales et médico-sociales en croisant des données d'activité, des données démographiques et des taux d'équipement sociaux et médico-sociaux. Ce document, élaboré en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme, offre un éclairage général, qui s'enrichira au fil des années, pour mieux rendre compte des réalités sociales contrastées du territoire métropolitain et orienter l'action publique.

IMPULSER UNE DÉMARCHE STRUCTURÉE DE RECHERCHE, D'OBSERVATION, D'ÉVALUATION ET DE FORMATION DANS LE DOMAINE DES SOLIDARITÉS

› Favoriser le rapprochement entre la recherche universitaire et les pratiques professionnelles

Le rapprochement entre les acteurs des politiques de solidarité et de la recherche universitaire représente un levier essentiel pour comprendre les évolutions sociétales et adapter les dispositifs aux besoins des publics.

C'est pourquoi, la Métropole entend favoriser les coopérations avec les chercheurs qui permettent de mieux comprendre les mutations de notre société, ceci, en lien étroit avec les professionnels de terrain. Elle mène, par exemple, une recherche-action sur les nouvelles modalités d'accompagnement social en protection de l'enfance.

Ces recherches devront être couplées avec une politique de formation ambitieuse, afin de permettre aux professionnels de mieux répondre aux problématiques sociales.

› Développer un observatoire commun et partagé des politiques de solidarité

La Métropole souhaite créer un Observatoire Métropolitain des Solidarités. L'enjeu est de mettre en commun des données existantes avec les partenaires pour mieux connaître les besoins des territoires. L'Atlas des politiques sociales et médico-sociales est un premier outil. Il fera l'objet de déclinaisons sectorielles, pour prendre en compte les spécificités des champs d'intervention de la Métropole (social, santé, petite enfance, protection de l'enfance, éducation, autonomie).

LES + DE LA MÉTROPOLE

› Échanger et coopérer à l'international

Porter un regard international sur les politiques de solidarité contribue aussi à faire évoluer les pratiques professionnelles, chercher de nouveaux financements et obtenir une reconnaissance européenne ou internationale des actions de la Métropole dans le domaine du logement, de la santé, du social et du médico-social.

■ FOCUS : Projet européen Urbact III - Urb inclusion



L'hybridation des politiques sociales et urbaines amène la Métropole à reconsidérer les actions en direction des populations et quartiers les plus défavorisés de l'agglomération. En ce sens, la Métropole s'est engagée aux côtés de Barcelone dans un programme Européen Urbact III, intitulé « URB-INCLUSION ». Associant neuf villes européennes, il promeut la co-création et le développement de politiques innovantes en matière d'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté. Séminaires, visites d'étude, échanges de personnel, partage d'expertises, figurent parmi les actions qui seront déployées au cours des deux prochaines années dans le cadre de ce réseau d'échanges et d'apprentissage.



ACTIONS

- 62 Soutenir et accompagner les acteurs sociaux de terrain
- 63 Favoriser le rapprochement entre la recherche universitaire et les pratiques professionnelles
- 64 Former les acteurs sociaux aux problématiques émergentes et aux évolutions de la société
- 65 Mener une étude des conséquences d'une mesure de placement sur le devenir des relations parents-enfants
- 66 Mettre en place un Observatoire Métropolitain des Solidarités
- 67 Echanger et coopérer à l'international

Une recherche action pour renouveler les pratiques

Le travail social traverse une crise de légitimité, de résultats et de moyens. Accompagner les professionnels de terrain dans la rénovation de leurs modes de faire suppose de leur offrir un espace de questionnement théorique et d'expérimentation pratique, et interpelle aussi l'institution sur sa capacité à se saisir des réponses proposées. C'est tout l'objet d'une recherche-action autour de l'accompagnement éducatif, engagée sur le territoire de Vénissieux - Saint-Fons.

Territoire, publics, travail social : des relations en crise

Face à la complexité de certaines situations et la disparité croissante des modes éducatifs rencontrés, les travailleurs sociaux expriment des difficultés dans l'exercice de leurs missions. C'est particulièrement vrai pour l'accompagnement à la parentalité, la place assignée à chacun des parents variant considérablement d'une culture à l'autre.

Les études soulignent d'ailleurs l'enracinement chez les jeunes d'une culture de rue qui tend à s'autonomiser et se constituer en culture, "offrant une reconnaissance sociale à ceux qui ne l'obtiennent ni à l'école ni au travail, ni même au sein de leur famille" (Coutant, 2005).

Cette prégnance de valeurs différentes ou concurrentes de celles portées par les travailleurs sociaux brouille leurs référentiels théoriques et met en doute l'efficacité des moyens dont ils disposent pour aider les familles et les enfants, en même temps qu'elle les renvoie à la question déontologique et éthique du respect de la différence.

Vénissieux — Saint-Fons, des territoires symptomatiques

Ces questions se posent avec une acuité particulière pour les travailleurs sociaux en protection de l'enfance sur les territoires de Vénissieux et Saint Fons, particulièrement exposés à la précarité.

Saint-Fons (17 463 habitants)

- › 60 % de la population vivant dans les périmètres du Contrat Urbain de Cohésion Sociale
- › Revenu médian situé 40 % sous le revenu médian de l'agglomération
- › Plus de 30 % des habitants sans aucun diplôme
- › 38 % de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans domiciliés dans les quartiers prioritaires.

Vénissieux (60 000 habitants)

- › 41 % des habitants domiciliés dans les territoires Politique de la Ville
- › Sur le plateau des Minguettes, un nombre de bénéficiaires du RSA trois fois supérieur au reste de la Métropole
- › Part des 15-17 ans non scolarisés près de trois fois supérieure à la moyenne métropolitaine.

La recherche action : l'occasion de questionner les pratiques professionnelles

Le choix d'une recherche-action doit permettre l'analyse des pratiques et surtout de faire produire et expérimenter aux professionnels des méthodes et outils innovants, leur fournissant les moyens opérationnels de mieux répondre à leurs missions. Les nouvelles postures imaginées et mises à l'épreuve seront d'autant plus pertinentes que les professionnels auront pu les définir eux-mêmes, mais aussi que la Métropole aura su s'en saisir, les légitimer et pourquoi pas, les étendre à d'autres territoires métropolitains.

Au-delà des objectifs que l'on peut fixer sur l'évolution des pratiques, une réflexion est engagée pour reconstruire la légitimité de la parole et de l'action des travailleurs sociaux auprès de leurs usagers.



Croiser recherche et action, ça change quoi pour les chercheurs et les professionnels ?

Pierre Vidal-Naquet, chercheur, Centre Max Weber

Nicolas Fieulaine, chercheur en psychologie sociale, GREPS, Université Lumière Lyon 2

→ Croiser recherche et action, ça change quoi pour les chercheurs et les professionnels ?

Nicolas Fieulaine : On a été sollicités pour amener un nouvel éclairage sur les difficultés des travailleurs sociaux. Mais on attend aussi de nous du changement, ce qui nous met plus loin de notre zone de confort ! Il nous faut confronter nos théories abstraites avec le vécu du terrain. Les travailleurs sociaux, eux, doivent accepter d'exposer leur travail à un regard différent. L'idée n'est pas de leur proposer des solutions miracles, mais de dégager ensemble des marges de manœuvres, d'ouvrir les horizons, les postures. Ils deviennent parties prenantes d'une expérience partagée.

Pierre Vidal-Naquet : Notre société est devenue extrêmement complexe à appréhender : incertaine, en crise sur tous les plans. Pour saisir sa réalité, il est nécessaire d'articuler tous les savoirs : le savoir analytique mais aussi, le savoir d'expérience. De leurs côtés, les travailleurs sociaux pris par les urgences, manquent de temps pour analyser les situations. Une recherche-action permet aux travailleurs sociaux de lever la tête du guidon et aux chercheurs de se soucier du guidon.

→ Concrètement, comment collaborez-vous avec ces professionnels ?

NF : Nous leur proposons de participer à des groupes de travail visant à co-imaginer, tester et évaluer des dispositifs ou des postures. Notre équipe s'appuie sur les méthodes de recherche-action et de design thinking - jeux de rôle, théâtre, facilitation graphique - enrichi de notre apport scientifique.

PVN : La difficulté, c'est d'arriver à dialoguer sur une réalité que chacun perçoit différemment. Nous utilisons, entre autre, un outil très parlant, la BD. Un illustrateur dessine les situations rapportées par les travailleurs sociaux.

→ Dans cette société en crise, les travailleurs sociaux ont de plus en plus de mal à exercer leur métier... Lors de votre enquête, quelles difficultés vous ont le plus frappés ?

PVN : Ce qui est très compliqué pour eux, c'est de faire face, à chaque fois, à des situations uniques. Il n'y a jamais eu de recettes toutes faites. Il y en a encore moins aujourd'hui ! Cette complexité est due à l'individualisation de nos modes de vie. Le fait de pratiquer telle ou telle religion, d'être dans une famille monoparentale ou non, ne veut rien dire en soi. Tout dépend de l'histoire de la personne, de son parcours. L'autre difficulté, c'est qu'il n'y a plus rien de durable. Notre société s'est vulnérabilisée. Les solutions qu'apportent les travailleurs sociaux sont précaires. Trouver un emploi n'est plus le gage de s'en sortir.

NF : Pour nous, deux difficultés principales ressortent. Tout d'abord, un décalage dans la temporalité. Les usagers ont des demandes urgentes et changeantes. Or, les solutions que leur proposent les travailleurs sociaux prennent du temps : obtenir un droit, une place dans une institution spécialisée... Les publics ont l'impression qu'il ne se passe rien, alors que leur dossier est en cours de traitement. Comment rendre visible l'action de l'institution quand rien ne semble bouger ? Second défi : gérer la diversité des publics. Une jeune femme isolée, un mineur étranger, une personne âgée... comment enchaîner les rendez-vous, sans perdre le sens de son travail ?

→ Face à ces difficultés, quelles solutions préconisez-vous ?

NF : Isolés, noyés, les travailleurs sociaux auraient besoin d'espaces et de temps communs pour analyser ces confrontations répétées avec les usagers. Nous testons des dispositifs pour remettre du collectif dans le travail : par exemple, le temps d'une journée, des professionnels échangent leurs postes. Notre démarche vient interroger l'institution.

PVN : Il serait souhaitable d'impliquer davantage l'encadrement et d'agir sur la gouvernance des Maisons de la Métropole. A partir du moment où on ne peut plus normer a priori le travail social, où chaque situation demande d'être traitée au cas par cas, les travailleurs sociaux ont besoin d'appui, d'instances nouvelles pour échanger.



AXE N°4

FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET URBAINE



La création de la Métropole offre une occasion inédite de revisiter l'exercice des compétences sociales, en les reliant à l'ensemble des composantes et des acteurs qui font la « cité ».

Inscrire les solidarités au cœur du Projet Métropolitain, c'est répondre à trois enjeux essentiels.

Il s'agit, tout d'abord, de favoriser la participation et l'implication des usagers et des citoyens dans les actions associatives et bénévoles, essentielles au développement des solidarités de proximité.

Il s'agit ensuite de répondre à l'enjeu d'inclusion, à l'heure où l'importance des sans-emploi, le décrochage scolaire, l'augmentation de la précarité et l'accroissement de l'isolement des personnes fragilisées par l'âge ou le handicap requièrent un besoin accru de cohésion sociale.

Il s'agit enfin de promouvoir un développement harmonieux du territoire en alliant les dynamiques sociales, économiques et urbaines au bénéfice de l'ensemble de la population.

La relation usager/institution revêt une importance fondamentale dans l'action sociale, allant de l'accueil à l'information à un accompagnement de plus longue durée. Cette relation recouvre plusieurs enjeux, souvent imbriqués : l'efficacité, l'accès aux droits et à l'information, l'aide matérielle et l'accompagnement vers l'autonomie.

Le renforcement de la participation des personnes accompagnées occupe désormais une place centrale dans les réflexions sur le travail social. Plusieurs textes sont venus renforcer la place des usagers dans les politiques de solidarité (loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, loi de 2007 sur la protection des majeurs, loi du 29 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant ...).

Dans la même lignée, la Métropole souhaite donner une place centrale à « l'usager bénéficiaire », pour le rendre acteur de son parcours de vie et reconnaître « l'usager expert » pour mieux adapter les dispositifs aux réalités de ses besoins.



© LAURENCE DANIÈRE



« L'intervention du travail social est une dynamique interactive où la relation usager/professionnel prend son origine dans la personne du bénéficiaire et doit rester à son service. »

(Conseil Supérieur du Travail Social, L'Usager au centre du travail social, 2007)

RENDRE L'USAGER ACTEUR DE SON PARCOURS

› Mieux prendre en compte la parole des usagers

La Métropole souhaite en premier lieu associer plus étroitement l'utilisateur aux décisions qui le concernent, à chaque étape de son parcours. Elle vise à mobiliser l'utilisateur autour de son projet de vie pour mieux l'accompagner vers l'autonomie.

Pour orienter ses actions, elle prévoit de recueillir la parole de l'utilisateur en s'appuyant sur la mise en place du Conseil Départemental et Métropolitain de Citoyenneté et d'Autonomie et la création d'un Comité d'utilisateurs de la Protection Maternelle et Infantile.

› Reconnaître l'expertise d'usage

La Métropole favorise l'émergence de nouvelles formes de participation des usagers-citoyens. Celles-ci permettront d'améliorer les pratiques en les confrontant à l'expérience des bénéficiaires.

Elle encouragera les échanges entre usagers notamment pour des personnes inscrites dans des parcours d'insertion où les parents dont les enfants sont porteurs de handicap.



ACTIONS

- 68 Créer un Comité d'utilisateurs de la PMI
- 69 Rendre le citoyen acteur des politiques publiques gérontologiques et handicap en organisant le recueil de son expression
- 70 Reconnaître l'expertise d'usage et le partage d'expériences



LES + DE LA MÉTROPOLE

› Associer l'utilisateur dans la conception des espaces et des équipements publics

La notion d'expertise d'usage s'applique à de nombreux projets d'aménagement et pourrait s'étendre également à la conception des espaces d'accueil et d'information des publics.

Le projet d'organisation d'une «MDM remix¹» permettra d'associer usagers, designers et professionnels pour concevoir un accueil mieux adapté et renouvelé

■ FOCUS : EDUMIX : réinventer lieux et pratiques d'enseignement



En février 2017, au collège Elsa Triolet à Vénissieux, 60 participants de divers horizons et 50 personnes ressources ont travaillé en équipe, lors d'un hackathon², processus collaboratif innovant de 3 jours. De cet événement sont nés 10 projets, imaginés et testés avec des visiteurs et usagers du collège : espace multi-activités mis à disposition des élèves et auto-géré ; application numérique pour mieux connaître ses talents ; espaces modulables pour favoriser les apprentissages... La Métropole de Lyon et son laboratoire d'innovation ouverte (Erasmus) étudient maintenant les suites à donner à certains des projets.

1. Méthode qui vise à prendre un lieu pour en faire un laboratoire d'innovation en mobilisant l'écosystème et plusieurs communautés d'acteurs qui souhaitent apporter un regard neuf sur l'aménagement du lieu.

2. Le mot hackathon désigne à la fois le principe, le moment et le lieu d'un événement sur plusieurs jours où un groupe de développeurs volontaires se réunit pour faire de la programmation informatique collaborative.

Les études montrent un souhait croissant des habitants de s'engager dans des actions citoyennes et solidaires. Ils sont conscients que l'action publique ne peut pas répondre à toutes les problématiques et sont soucieux d'agir concrètement à leur échelle sur des sujets qui les touchent. Le bénévolat est ainsi une manière pour les usagers citoyens de développer des compétences et de s'intégrer à un collectif.

Les associations, quant à elles, se trouvent confrontées au renouvellement des modes d'engagement, désormais plus volatiles. Les outils numériques et la culture des réseaux sociaux font apparaître des pratiques de mobilisation civique « à la carte » selon les disponibilités et compétences de chacun.

Face à ces constats, la Métropole souhaite soutenir les projets à même de favoriser le bénévolat et les nouvelles formes de solidarités émanant du tissu associatif local.

Chiffres Clés

- › En 2008, l'INSEE dénombrait **15.8 millions** de personnes de 16 ans et plus membres d'au moins une association. En prenant en compte les adhésions multiples, les associations totalisaient environ **21 millions** d'adhérents dont plus de la moitié participeraient bénévolement aux activités de l'association.
- › Source : INSEE 2008



Tous Unis, Tous Solidaires



La Métropole soutient l'évènement «Tous Unis, Tous Solidaires», porté par un collectif d'associations. Son objectif est de faire découvrir le bénévolat aux

habitants de la Métropole, de manière différente et concrète, en devenant « bénévoles d'un jour ». En se connectant sur un site internet, les habitants de la Métropole peuvent choisir, près de chez eux et selon un thème précis, les missions qu'ils souhaitent tester, durant le mois dédié aux « portes ouvertes du bénévolat ».

les Koloc'A Projets Solidaires



Le principe réside dans l'engagement solidaire des étudiants / habitants dans un projet de quartier en contrepartie d'une chambre à loyer modéré. Le modèle propose ainsi une solution à la problématique du logement des jeunes et se saisit de leur présence dans le quartier comme force de mobilisation citoyenne. Les thématiques d'engagement des «kapseurs» sont en lien avec les personnes âgées isolées, la sensibilisation au développement durable ou le soutien à la parentalité. Le projet se développe, depuis 2012, dans l'agglomération lyonnaise via un partenariat entre la Métropole, Est Métropole Habitat et l'Association de Fondation Etudiante pour la Ville.

VALORISER LE CITOYEN CRÉATEUR DE SOLIDARITÉ

› Valoriser les associations et les bénévoles

Les bénévoles œuvrent au quotidien en faveur de l'inclusion sociale et de la lutte contre la précarité, en complément de l'action publique.

La Métropole souhaite reconnaître la place des associations et des initiatives citoyennes en valorisant les projets concourant au renforcement des solidarités de proximité.

› Développer de nouveaux vecteurs de solidarité

La Métropole entend soutenir les actions favorisant le bénévolat. Pour cela, elle est partenaire de l'initiative « Tous Unis, Tous Solidaires ».

Elle souhaite également développer, en lien avec le tissu associatif, une interface numérique pour faciliter la mise en relation des bénévoles avec les associations.

L'action bénévole requérant un ensemble de compétences, cette dernière pourra être valorisée et encouragée dans un parcours d'insertion.



ACTIONS

- 71 Valoriser les associations et les bénévoles, créateurs de solidarité

LES + DE LA MÉTROPOLE

› Le Conseil de développement, instance de dialogue citoyen

La Métropole a renouvelé, le 11 mai 2015, le Conseil de développement. Ce lieu de dialogue et de réflexion est destiné à construire collectivement des propositions sur les politiques publiques, notamment sur le champ social. Cette assemblée d'acteurs et de citoyens éclaire la Métropole sur les évolutions sociétales à prendre en compte par leurs avis et propositions fondées sur leur vécu et leurs connaissances.

■ FOCUS : Le Grand Rendez-vous de la Métropole

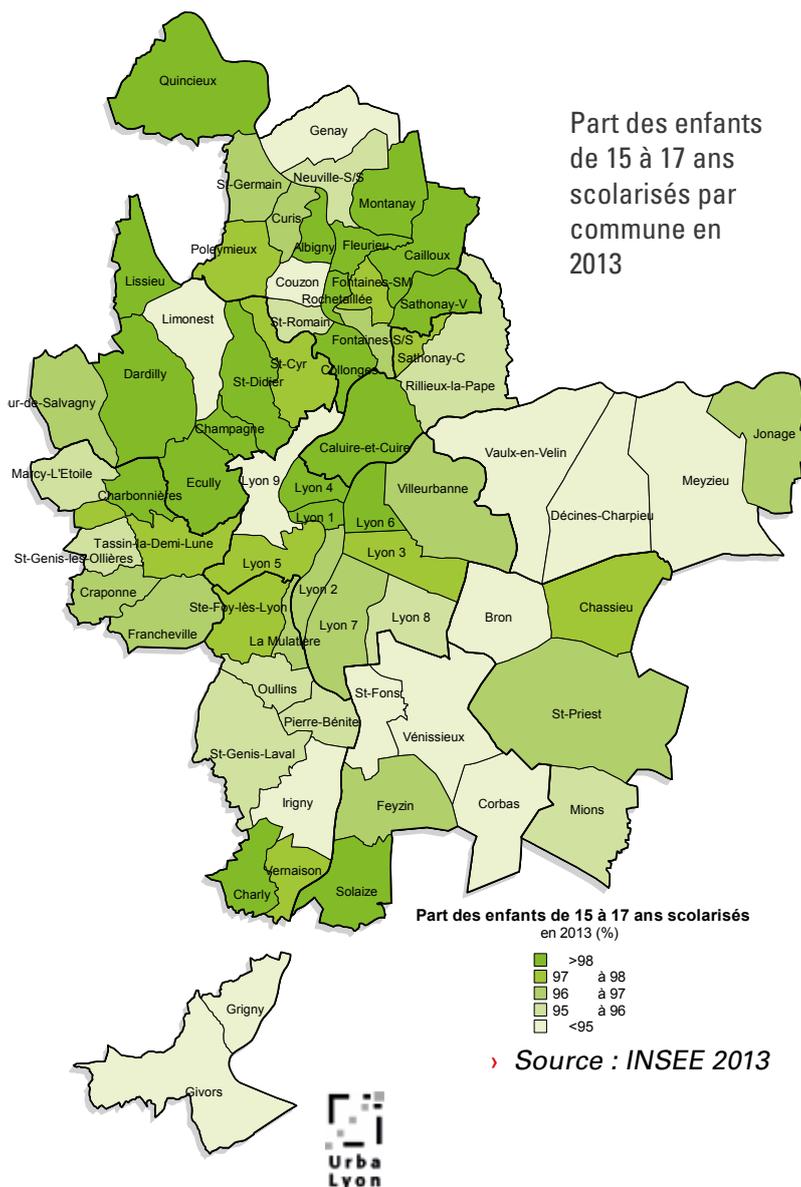


Le Conseil de développement et la Métropole de Lyon ont initié « Le Grand Rendez-Vous de la Métropole », démarche collaborative destinée à préparer l'avenir. Sur un an, citoyens, associations, entreprises, chercheurs, élus et administrations ont réfléchi aux mutations dans l'emploi et aux activités de demain afin d'identifier des initiatives et des leviers d'action. L'évènement du 19 novembre 2016, qui a réuni près de 1000 participants, a permis de découvrir des porteurs de projets du territoire et de débattre collectivement des idées produites.

En 2013, la Métropole de Lyon compte 1421 jeunes de 15 à 17 ans déscolarisés. Cela représente environ 3.82 % des effectifs de cette classe d'âge (contre 3.94% au niveau national). Le poids des jeunes déscolarisés dans la population de 15 à 17 ans a par ailleurs augmenté, en passant de 3.15% en 2008 à 3.82% en 2013, soit une augmentation de 0.67 point en 5 ans. La déscolarisation concerne davantage les garçons (4.57% des garçons de cet âge sur la Métropole de Lyon) que les filles (3.03% sur la Métropole). La déscolarisation touche plus particulièrement les communes du Sud et de l'Est de la Métropole qui comptent un taux de déscolarisation des jeunes de cette tranche d'âge supérieur à 6% : Bron (6.31%), Corbas (6.39%), Vaulx-en-Velin (6.51%) et Vénissieux (7.4%).

La Métropole souhaite s'engager, aux côtés de l'Education Nationale et des communes, pour faire de la lutte contre le décrochage scolaire une priorité. Cette action figurera dans le prochain Plan Éducatif Métropolitain.

Elle souhaite également mobiliser les leviers culturels dont elle dispose et soutenir les actions de promotion du «vivre ensemble» pour favoriser l'inclusion de tous dans la cité.



Chiffres Clés



› **18** enfants accompagnés dans le cadre de l'expérimentation de lutte contre le décrochage scolaire

› **51** signalements par la cellule préfectorale de lutte contre la radicalisation ont fait l'objet d'une évaluation et d'un accompagnement social sur 6 mois

Source : Métropole de Lyon - 2016



Le Conseil Métropolitain des Jeunes, un lieu d'éducation à la citoyenneté

Le Conseil Métropolitain des Jeunes réunit 45 jeunes collégiens de 4ème, élus par leurs pairs et provenant de collèges différents. Une instance qui permet aux collégiens de débattre, de travailler sur des projets et de développer leur conscience

citoyenne.

Au cours de leur mandat, les jeunes conseillers travaillent en commissions, définies autour de 3 thématiques : «mémoires et cultures» ; «citoyenneté et vivre ensemble» ; «mon collège pour demain». Dans ce cadre, ces jeunes élus élaborent des projets spécifiques, qui devront ensuite profiter à l'ensemble des collégiens du territoire.

MOBILISER LES LEVIERS ÉDUCATIFS ET CULTURELS POUR INTÉGRER PLEINEMENT LE CITOYEN DANS LA CITÉ

› Garantir le principe de laïcité

Depuis plusieurs années, le travail social est confronté à une montée du fait religieux qui amène parfois les professionnels à développer des stratégies spécifiques d'intervention.

Les évolutions sociétales nécessitent d'actualiser les formations sociales pour appréhender les risques de radicalisation, de s'articuler avec les services de l'État pour mieux les prévenir et de partager un cadre commun garantissant la laïcité au sein de nos services publics.

› Mieux lutter contre le décrochage scolaire

Parallèlement, l'un des piliers de l'intégration dans un collectif est celui de la scolarité, essentielle à l'insertion sociale et professionnelle. L'éducation est une des priorités du Contrat de Ville métropolitain signé le 2 juillet 2015.

La Métropole expérimente, en partenariat avec l'État et les communes, des actions de prévention du décrochage scolaire, dans les territoires les plus fragilisés. Elle proposera également, aux communes volontaires, un réseau d'échanges autour des actions de réussite éducative.



ACTIONS

- 72 Promouvoir les actions de laïcité et mieux appréhender la montée du fait religieux dans les pratiques professionnelles
- 73 Développer les actions de lutte contre le décrochage scolaire
- 74 Développer les actions d'accès à la culture, contre la fracture sociale dès le plus jeune âge
- 75 Développer l'accès à des offres et services favorisant l'inclusion sociale des personnes âgées et des personnes en situation de handicap



LES + DE LA MÉTROPOLE

› Soutenir et développer l'offre culturelle de proximité

Promouvoir l'inclusion sociale passe également par une démarche qui place la culture comme vecteur de cohésion sociale. À cet égard, la Métropole intervient en soutenant les actions d'éducation artistique, à travers un Schéma métropolitain des enseignements artistiques qui promeut l'apprentissage des pratiques artistiques sur tous les temps et à tous les âges de la vie. Elle met en œuvre une Déclaration de coopération culturelle avec l'État et les communes en politique de la ville pour renforcer et diversifier les démarches des équipements culturels en direction des habitants des quartiers. Elle souhaite développer l'accès des personnes âgées ou en situation de handicap aux offres culturelles. La Métropole soutient également la lecture publique, par une offre de services aux bibliothèques et médiathèques des communes de moins de 12 000 habitants (prêt de documents, conseils et formation, numérique, action culturelle...).

■ FOCUS : Les classes culturelles numériques



Une classe culturelle numérique est un projet collaboratif permettant à plusieurs classes de collèges ou d'écoles de travailler en réseau avec un intervenant scientifique ou artistique et une structure associée.

Articulant travail en ligne et rencontres physiques, elle favorise l'interdisciplinarité et le développement d'usages numériques éducatifs.

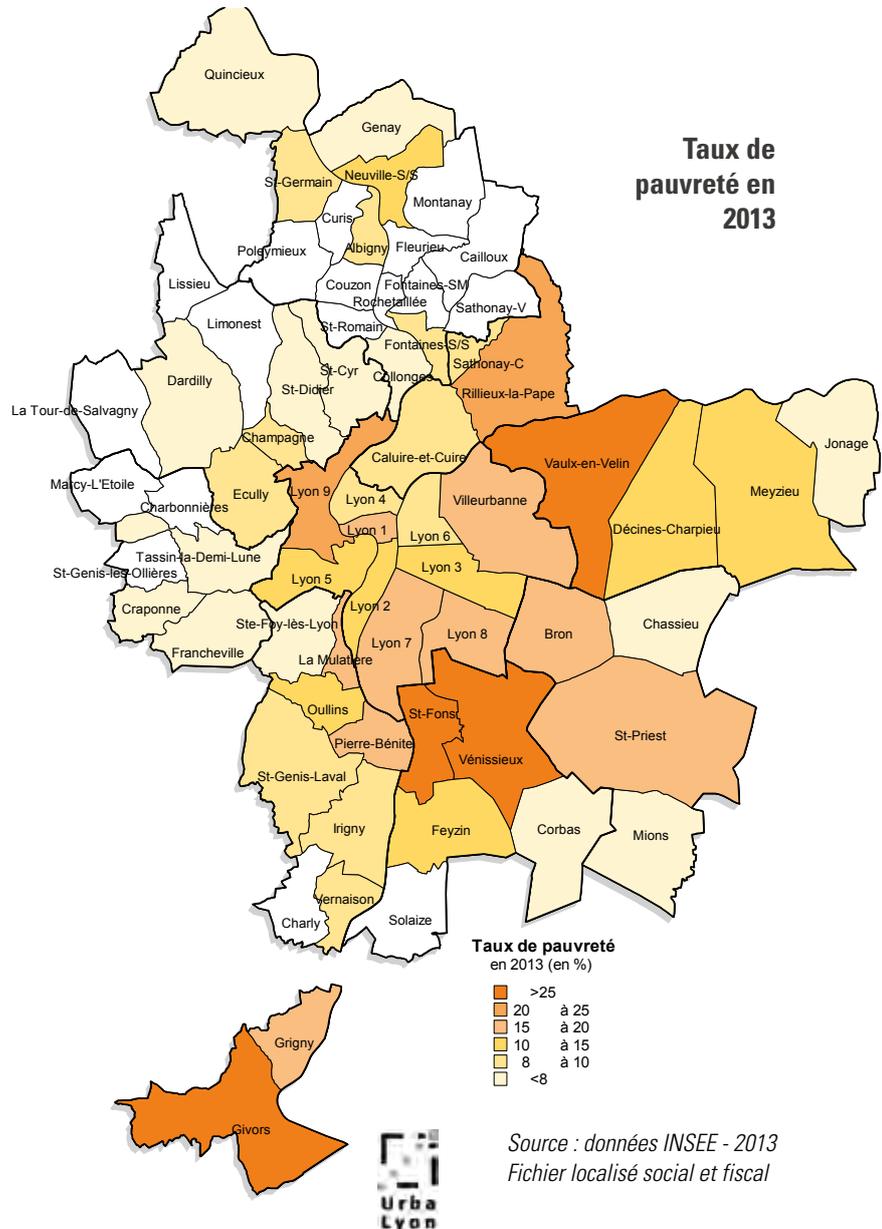
Véritablement innovantes, ces classes culturelles numériques associent 10 classes de collèges et d'écoles du territoire.

Elles font parties de Laclasse.com, Espace Numérique de Travail (élaboré par la Métropole) à destination de tous les enseignants, élèves et parents.

Sur le plan socio-économique, la Métropole de Lyon est un territoire riche et attractif, avec un PIB pouvant être estimé à environ 756 milliards d'euros. Plus de 15 000 nouvelles entreprises se sont créées en 2015. Pour autant, malgré un contexte économique local dynamique, le nombre de demandeurs d'emploi n'a cessé d'augmenter depuis 2007.

Par ailleurs, le taux de pauvreté de la Métropole de Lyon peut être estimé à plus de 15,2% en 2013, ce qui est légèrement supérieur au taux de pauvreté en France Métropolitaine (14,5%). Si celui-ci est inférieur à la moyenne nationale dans la majorité des communes de la Métropole, plus d'un cinquième de la population de Rillieux-la-Pape, Givors, Vénissieux, Saint-Fons et Vaulx-en-Verin vit sous le seuil de pauvreté. Au total, ce sont près de 195 000 personnes concernées sur le territoire métropolitain. De même, un nombre important de bénéficiaires des minimas sociaux réside dans les communes les plus pauvres (près de 50% vivent dans les 10 communes les plus pauvres du territoire).

Au regard de ces éléments, la Métropole souhaite mettre en synergie ses compétences économique, sociale et urbaine, au profit d'un développement territorial qui profite à tous.



Chiffres Clés

- › **39 009** foyers allocataires du RSA
- › **775** contrats aidés par mois cofinancés par la Métropole
- › **1.7 millions** d'euros entre 2015 et 2017 dédiés à des missions confiées aux structures d'insertion

Source : .Métropole de Lyon - 2016



Charte « 1000 entreprises pour l'emploi »



La Métropole a adopté le 10 décembre 2015 son programme métropolitain d'insertion pour l'emploi 2016-2020. Pour le réaliser, elle compte s'appuyer sur sa double compétence en matière de développement économique et d'insertion. Elle a ainsi adopté une charte, « 1000 entreprises pour l'emploi », qui vise à mobiliser les entreprises sur le retour à l'activité des bénéficiaires du RSA et leur permettre de s'engager auprès de la Métropole sur les questions d'insertion.

ALLIER DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET URBAIN

› Développer l'insertion par l'économie

La Métropole souhaite activer l'ensemble des leviers permettant de favoriser l'insertion des personnes par l'emploi. Ainsi le Programme Métropolitain d'Insertion pour l'Emploi (PMIE) vise 2 objectifs principaux :

- dynamiser les parcours d'insertion,
- renforcer l'offre d'insertion des entreprises.

La Métropole s'attache, en tant qu'employeur, à développer les clauses d'insertion et les parcours d'insertion en lien avec ses compétences. Par exemple, elle soutient les chantiers d'insertion menés par les bailleurs et travaille à la création d'un parcours d'insertion vers les métiers de l'aide à domicile. Elle favorise également l'emploi des personnes en situation de handicap dans le cadre d'une convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes en situation de handicap dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Elle souhaite enfin mieux répondre à la problématique de chômage des assistant(e)s maternel(le)s.

› Le domaine social, source d'emplois et d'innovations

Dans la même perspective, le champ social compte de multiples opportunités de création d'emplois. A cet égard, la Métropole entend renforcer ses liens avec le tissu économique local par le soutien et la promotion des innovations santé et sociales portées par de jeunes entreprises.

A ce titre, la «Silver Economie» constitue un secteur à fort potentiel de développement d'emploi au regard des besoins croissants induits par le phénomène de vieillissement de la population.

Par ailleurs, le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) regorge d'initiatives à mettre en lumière.

Enfin, la Métropole étudiera les opportunités de mécénat pour ouvrir de nouvelles perspectives de financement de projets solidaires et innovants.



ACTIONS

- 76 Soutenir les partenariats des acteurs de l'insertion et de la petite enfance
- 77 Promouvoir le métier et lutter contre le chômage des assistants maternels
- 78 Développer les parcours et les clauses d'insertion en lien avec les compétences métropolitaines
- 79 Promouvoir l'économie circulaire dans le domaine social
- 80 Favoriser les innovations sociales et de santé en lien avec les acteurs du territoire



LES + DE LA MÉTROPOLE

› Le développement urbain au service de l'humain

Le Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) de la Métropole est un document juridique qui régit le droit des sols. Outil intégrateur de tous les enjeux du développement urbain, il intègre pour la première fois le Programme Local de l'Habitat, pour construire une agglomération accueillante, solidaire et responsable pour ses habitants. Il place ainsi les enjeux environnementaux, de développement de l'habitat, de développement économique et de mixité sociale au cœur de son projet.

■ FOCUS : Le volet habitat du PLU-H



Pour répondre aux besoins croissants de logements sur l'ensemble du territoire, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU-H fixe un cap ambitieux : maintenir un niveau de production élevé et équilibré sur le territoire (8 000 à 8 500 logements par an), développer une offre de logements à prix abordables selon un principe de mixité sociale, améliorer la qualité des logements et du cadre de vie et garantir l'accès au logement à toutes les étapes de la vie.

OÙ S'INVENTENT LES SOLIDARITÉS DE DEMAIN ?

Catherine Foret



Géographe et sociologue indépendante, Membre du Réseau de Veille Prospective de la Métropole de Lyon

Le système de solidarité nationale qui lie les Français par contrat les uns aux autres depuis des décennies, les obligeant à une responsabilité mutuelle face aux risques de la vie, est aujourd'hui largement remis en cause. Soumis à une critique globale qui pointe non seulement l'épuisement financier de « l'Etat Providence », mais aussi les faiblesses d'un service public uniforme face à une société de plus en plus diverse ainsi que son impuissance à résoudre les problèmes sociaux les plus lancinants (précarité, inégalité des chances, discriminations...), il se voit affaibli aussi bien « par le haut » (baisse continue des prestations de solidarité) que « par le bas » (non recours aux droits, défiance croissante des citoyens vis-à-vis des institutions.)

Dans ce contexte, peut-on voir dans les dynamiques à l'œuvre du côté de la société civile, sinon des solutions à la gravité de cette crise, du moins des sources d'inspiration pour penser l'action publique de demain et réinventer notre contrat social ? Un cahier de la Direction de la Prospective et du Dialogue Public de la Métropole de Lyon, paru en 2015, s'est penché sur la question à partir des contributions de nombreux auteurs. Il distingue 3 grands domaines à partir desquels imaginer des pistes d'action.

→ Vitalité de l'élan bénévole : une tendance de fond

Toutes les données statistiques le montrent, la valeur solidarité reste très forte dans notre pays : entre 15 et 18 millions de Français donnent de leur temps au service des autres ou pour des causes collectives, que ce soit dans ou hors des associations. Et l'engagement bénévole est en hausse constante chez les jeunes (35 % des moins de 30 ans sont concernés en 2016, soit une hausse de 9 % par rapport à 2015, selon la dernière enquête du Credoc). Pour une partie de la population, qui n'a pas ou plus accès à l'emploi, le bénévolat représente une autre forme de « travail », qui répond à la volonté d'être utile à la société, à une recherche de sens, dans un monde qui nous en prive. Mais les modes d'engagement se transforment. Ils prennent des formes plus directes et moins constantes qu'autrefois, en écho aux évolutions sociétales en cours : individuation et aspiration croissante à l'autonomie, multiplicité et horizontalisation des affiliations sociales, changements du rapport à l'autorité. Avec des risques à prendre en compte notamment la tendance à l'auto-organisation de collectifs qui tourneraient le dos au service public, parce qu'ils s'estiment capables de répondre par eux-mêmes aux besoins d'entraide et de protection sociale dont ils se voient exclus.

→ La fabrique des liens sociaux à l'épreuve du numérique

Les outils issus de la révolution numérique ne servent pas seulement à mieux communiquer, ils structurent de nouvelles manières d'être ensemble, en phase avec la manière dont évolue, dans nos sociétés, le rapport entre individus et collectifs. Plateformes web, réseaux sociaux, économie collaborative... connaissent le succès que l'on sait parce qu'ils fonctionnent sur la base d'échanges « de pairs à pairs », dans des groupes apparemment non hiérarchisés mais aussi parce qu'ils permettent l'expression du désir de coopération et de la créativité individuelle, tout en répondant au souci d'autonomie et « d'innovation frugale¹ ».

1. démarche consistant à répondre à un besoin de la manière la plus simple et efficace possible avec un minimum de moyens

Et aussi parce qu'ils tolèrent une diversité de formes de participation ; privilégient l'usage partagé sur la propriété ; autorisent des alliances local/global et mettent en avant des valeurs (transparence, confiance, sobriété, gratuité...) plébiscitées par une grande partie des générations éduquées, qui cherchent à réinventer leur rapport au travail et au politique. Les pratiques liées à ces outils, initient de fait des dynamiques solidaires actives, en dépit des risques «d'ubérisation» et d'exclusion qui vont avec leur développement (20 % de la population française n'a pas accès à Internet).

→ Quand le marché s'intéresse à la solidarité

Dans de nombreux pays, la protection sociale, la santé ou la fourniture de biens aux plus pauvres sont assurées par des entreprises privées, et cette tendance gagne la France. L'idée qu'il serait possible de lutter contre la pauvreté et l'exclusion grâce au marché gagne du terrain. On peut lire ce mouvement au niveau conceptuel, à travers la floraison de tout un vocabulaire (« économie positive », « économie circulaire », « économie des communs »...) mis en avant par les tenants d'un capitalisme soucieux du long terme, dans lequel « les richesses créées ne seraient pas une fin en soi, mais un moyen pour servir des valeurs supérieures » (solidarités entre générations, développement durable...). On le voit aussi à l'œuvre du côté des petites entreprises actrices du boom de « l'économie sociale et solidaire » ou de « l'innovation sociale ». Créer de l'activité à la frontière entre sphère publique et sphère marchande, au sein d'une «sphère autonome» privilégiant non plus la redistribution ou la rentabilité financière, mais la réciprocité : telle est l'ambition. Mais la solidarité devient aussi un marché pour les très grandes entreprises, qui prétendent répondre aux besoins des personnes pauvres, malades, en besoin de formation... C'est le domaine du « social business » et du BOP (Base Of the Pyramid), défendu par des économistes de renom.

Articuler action publique et initiatives privées de solidarité : Pistes prospectives

Pour capter la valeur ajoutée qui monte de la société civile et organiser d'autres modes de distribution de cette richesse, les auteurs du Cahier « Où s'inventent les solidarités de demain ? » proposent différentes pistes :

>>> **Prendre acte, dans nos sociétés de la connaissance, de la mutation du travail et de la crise de la valeur** : l'ouvrier est en passe d'être remplacé par la machine ou par le créatif, et la valeur sera de plus en plus créée par des communautés de citoyens produisant des biens immatériels : savoirs, services, liens sociaux...

>>> **Changer de concepts, pour repenser la solidarité : l'approche par les capacités**. Il s'agirait de déplacer la responsabilité collective, de la protection des personnes par égalité de moyens alloués selon le statut de chacun (dans la famille, dans l'emploi...), vers l'égale distribution des moyens d'agir.

>>> **Considérer le milieu associatif comme une « matrice » où l'on acquiert des compétences utiles à la société**. Soutenir les associations, via des partenariats pouvoirs publics/acteurs économiques locaux. Développer le statut du volontariat, la VAE, les financements croisés de services solidaires...

>>> **Découpler revenu et travail**, pour sortir de la logique d'assistance et de dépendance ; mieux reconnaître la valeur des activités bénévoles, créatives, d'entraide, etc., et donner ainsi aux individus des pouvoirs accrus sur leur vie.

>>> **Organiser le « service public 2.0 »**. Pour répondre aux besoins de solidarité dans un contexte de baisse durable des ressources publiques, il faut encourager l'esprit de contribution des citoyens. Expérimenter des démarches collaboratives dans des domaines de l'action publique qui s'y prêtent (dépendance des personnes âgées, maladies chroniques, décrochage scolaire...) ; définir pour cela des cadres juridiques appropriés, en évitant l'écueil d'une solution uniforme ; et évaluer ces expériences.

LE PILOTAGE, LA
MISE EN ŒUVRE
ET L'ÉVALUATION
DU PROJET
MÉTROPOLITAIN
DES SOLIDARITÉS



Le pilotage, le suivi et l'évaluation du Projet Métropolitain des Solidarités s'inscrivent dans un cadre résolument partenarial pour favoriser la mise en œuvre coordonnée des politiques de solidarité, à l'échelle métropolitaine comme à l'échelle de ses territoires.

Un pilotage transversal du Projet Métropolitain des Solidarités

Un **comité partenarial stratégique** regroupant les principaux partenaires dans le champ des solidarités sera réuni, au moins deux fois par an, dans la continuité de la méthodologie participative et pluri-partenariale conduite lors de la phase d'élaboration du projet. Ces réunions permettront de partager l'état d'avancement du Projet Métropolitain des Solidarités et seront l'occasion de formuler des propositions de priorisation, d'ajustement et de réorientation des travaux.

Ces propositions de modifications et les étapes de suivi et d'évaluation du Projet Métropolitain des Solidarités seront régulièrement présentées et soumises aux **instances politiques métropolitaines** (le comité de pilotage politique ; le Pôle Développement solidaire, actions sociales, éducation et collèges; la Commission développement solidaire et action sociale ; le Conseil Métropolitain).

Une mise en œuvre concertée dans chaque domaine d'action

Des **comités des partenaires sectoriels** seront animés dans les différents domaines de compétences de la Métropole. Ils réuniront des représentants des établissements et services sociaux et médico-sociaux dans le champ de la protection de l'enfance, des personnes âgées et personnes en situation de handicap ainsi que des représentants des acteurs associatifs dans le champ du développement social.

Ces rencontres permettront d'approfondir des thématiques de travail, de faciliter les expérimentations et de permettre la mise en œuvre concertée des orientations métropolitaines.

Une association étroite des représentants des usagers

Parallèlement, le Projet Métropolitain des Solidarités s'appuiera sur les **instances de représentation des citoyens et des usagers des politiques de solidarités**. Ainsi, le Conseil Métropolitain de la Citoyenneté et de l'Autonomie et le comité d'usagers de la Protection Maternelle Infantile seront associés à l'avancée des travaux. Le Conseil de Développement sera également informé des réalisations et pourra être saisi sur des thématiques d'intérêt partagé avec les citoyens et les acteurs de la société civile.

Une coordination territoriale des actions, adaptée au contexte local

L'un des enjeux du Projet Métropolitain des Solidarités est de **mettre en réseau les acteurs du territoire**, garants d'un service public cohérent et adapté au contexte local. Un comité des partenaires local sera animé par les Maisons de la Métropole, à l'échelle des Conférences Territoriales des Maires. Cette instance aura pour vocation de partager un diagnostic social de territoire, de favoriser l'interconnaissance des acteurs et de développer les partenariats en vue de mener des actions et projets en commun.

Une déclinaison territoriale de l'action, adaptée au contexte local

Un **évènement fédérateur, les assises des solidarités**, sera organisé tous les 2 ans, associant l'ensemble des acteurs de solidarité, qu'ils soient issus de la sphère publique, privée ou représentatifs de la société civile. Cet évènement sera conçu comme un espace de dialogue et d'échanges pour débattre des grands enjeux sociétaux, mettre en valeur les actions solidaires remarquables et ouvrir des pistes de réflexion pour renouveler l'action publique dans le champ des solidarités.

Une évaluation régulière du Projet Métropolitain des Solidarités

Les actions du Projet Métropolitain des Solidarités seront évaluées de manière régulière, de façon à en suivre les avancées et à mieux en connaître les effets.

Au-delà de l'évaluation générale du Projet, plusieurs actions feront l'objet d'une étude plus approfondie de manière à mesurer précisément l'évolution du service rendu aux usagers.



Les instances de pilotage du Projet

Instances techniques

COMITÉ DES PARTENAIRES

Transversal

Partenaires clés et acteurs ressources

COMITÉ DES PARTENAIRES Sectoriel

Protection de l'enfance,

Personnes âgées et personnes en situation de handicap

Développement social

COMITÉ DES PARTENAIRES

Local

à l'échelle des Conférences

Territoriales des Maires sous le pilotage du Directeur de Territoire

REPRÉSENTATION DES USAGERS ET CITOYENS

Conseil Métropolitain de la Citoyenneté et de l'Autonomie
Comité d'usagers de la PMI
Conseil de Développement

Instances politiques

COMITÉ DE PILOTAGE

POLE DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE, ACTIONS SOCIALES, ÉDUCATION et COLLEGES

COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE et ACTION SOCIALE

CONFÉRENCE TERRITORIALE DES MAIRES

CONSEIL METROPOLITAIN

ASSISES DES SOLIDARITÉS

Ensemble des partenaires

2018

2020

→ Mise en avant des réalisations et des actions territoriales remarquables

PROGRAMME D' ACTIONS



Axe n°1

DÉVELOPPER LA PRÉVENTION À
DESTINATION DE TOUS

Axe n°2

OFFRIR UN PARCOURS ADAPTÉ ET CONTINU
À L'USAGER

Axe n°3

RENFORCER LES PARTENARIATS POUR GAGNER
EN COHERENCE

Axe n°4

FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET URBAINE

Orientation n° 1 : SENSIBILISER POUR MIEUX PRÉVENIR

Action

1**Recenser et renforcer la prévention auprès du plus grand nombre**

- 1 Livret Santé Publique page 16
- 2 Livret développement social page 16



Action

2**Coordonner et développer les actions de prévention autour des personnes âgées via la Conférence des financeurs**

- › Livret Personnes Âgées / Personnes en situation de handicap page 16



Action

3**Mener des campagnes de prévention tout au long de l'année**

- 1 Livret Santé Publique page 17
- 2 Livret PMI & Modes de garde page 16



Action

4**Promouvoir les Centres de Planification et d'Éducation Familiale auprès des collégiens et des jeunes**

- › Livret PMI & Modes de garde page 17



Action

5**Relayer les messages de veille sanitaire**

- › Livret Santé Publique page 18



Action

6**Structurer et valoriser les compétences métropolitaines en matière de santé publique**

- › Livret Santé Publique page 19



Action

7**Promouvoir un mode de vie actif favorable à la santé**

- › Livret Santé Publique page 20

Orientation n° 2 : DÉTECTER AU PLUS TÔT LES SITUATIONS DE VULNÉRABILITÉ

Action

8**Repérer et accompagner les personnes vulnérables**

- 1 Livret Santé Publique page 21
- 2 Livret Développement Social page 17



Action

9**Structurer le réseau partenarial dans le cadre du recueil des Informations Préoccupantes**

- › Livret Protection de l'Enfance page 18

**Action**
10**Adapter les bilans de santé à l'école maternelle aux spécificités des territoires métropolitains**

› Livret PMI & Modes de garde page 18

**Action**
11**Intervenir au plus tôt de manière à prévenir la dégradation des situations familiales**

› Livret Protection de l'Enfance page 19

**Action**
12**Mieux lutter contre les violences intra-familiales**

› Livret Développement Social page 18

**Action**
13**Lutter contre la précarité énergétique**

› Livret Développement Social page 19

Orientation n° 3 : ACCOMPAGNER LA PARENTALITÉ DANS SA DIVERSITÉ**Action**
14**Développer les actions de prévention précoce en périnatalité auprès des publics isolés et précaires**

› Livret PMI & Modes de garde page 19

**Action**
15**Mettre en place des consultations préventives de puériculture en direction des enfants de 18 mois à 5 ans**

› Livret PMI & Modes de garde page 20

**Action**
16**Développer l'accès au conseil conjugal et familial**

› Livret PMI & Modes de garde page 21

**Action**
17**Accompagner le parcours de l'enfant en situation de handicap**

› Livret Personnes Âgées / Personnes en situation de handicap page 17

**Action**
18**Renforcer l'accompagnement à la parentalité adoptive dans le cadre de la Maison de l'adoption**

› Livret Protection de l'Enfance page 20

**Action
19****Développer et prendre en compte les ressources et solidarités de proximité auprès de l'enfant**

› Livret Protection de l'Enfance page 21

**Action
20****Développer les compétences professionnelles pour accompagner la parentalité dans sa diversité**

› Livret PMI & Modes de garde page 22

**Action
21****Réaffirmer la place des parents dans le dispositif de protection de l'enfance**

› Livret Protection de l'Enfance page 22

Orientation n°4 : MAINTENIR L'AUTONOMIE À DOMICILE**Action
22****Repérer les aidants, leurs difficultés et optimiser leur parcours**

› Livret Personnes Âgées / Personnes en situation de handicap page 18

**Action
23****Valoriser les métiers de l'aide à domicile**

› Livret Personnes Âgées / Personnes en situation de handicap page 19

**Action
24****Développer les moyens techniques innovants préservant l'autonomie**

› Livret Personnes Âgées / Personnes en situation de handicap page 20

**Action
25****Favoriser l'offre de logement adapté**

› Livret Personnes Âgées / Personnes en situation de handicap page 22

**Action
26****Promouvoir un environnement accessible**

› Livret Personnes Âgées / Personnes en situation de handicap page 23



LES MOIS DE LA PMI

Nouvelles responsabilités, nouvelle vie, nouveaux rythmes... Devenir parent questionne sur les différentes dimensions de développement du nourrisson : santé, sécurité, alimentation, hygiène, sommeil, développement affectif... Autant de sujets sur lesquels la Métropole accompagne les parents au quotidien, grâce à ses équipes en Protection Maternelle et Infantile réparties sur son territoire. La Métropole propose d'adresser, à tous les citoyens, des messages de prévention pour permettre à chaque bébé de naître et de grandir en bonne santé.

A L'ÉCOUTE DES PARENTS

Écouter et entendre la voix des parents, faire avec eux... Telle est l'ambition de la Métropole, qui engage un

partenariat avec l'Université Populaire des Parents. Cette dernière permet aux parents de se regrouper pour mener des recherches, construire un dialogue avec les institutions, lancer des débats et porter des initiatives. Donner et ou redonner une véritable place aux parents, en particulier dans les dispositifs de protection de l'enfance, est déterminant pour les revaloriser, leur redonner confiance, et in fine, retisser des liens avec leur enfant.



SOUTENIR LES AIDANTS

Prendre soin d'un proche dépendant à domicile en raison de sa maladie, de son handicap ou de son âge, est le quotidien de très nombreux Français. La Métropole de Lyon compte environ 160 000 aidants de personnes en situation de dépendance au domicile. De nombreuses initiatives publiques et privées voient le jour autour du répit, pour mieux soutenir les aidants et prévenir leur épuisement. Afin de faciliter les démarches des usagers, la Métropole s'associe, avec l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes, au projet initié par un collectif autour de la Fondation France Répit de créer notamment une « Maison des aidants » qui serait un lieu unique d'accueil et d'information avec un site internet dédié.



PROJET «BE ACTIVE»

« Vivre en bonne santé », le plus longtemps possible, est une priorité métropolitaine. La Métropole de Lyon a décerné le prix du jury, lors du Hackathon santé 2016, à un dispositif ludique connecté favorisant la pratique quotidienne de la marche : le projet « Be active ». Porté par les Hospices Civils de Lyon et sélectionné dans le cadre de la Conférence des financeurs, cette expérimentation propose à la personne âgée une semelle connectée pour suivre son activité physique quotidienne tout en nouant des liens sociaux avec les acteurs de proximité.

VIVRE CHEZ SOI D'ABORD

Le souhait des personnes âgées est de pouvoir rester à domicile le plus longtemps possible et ce malgré leur perte d'autonomie. Pour cela, la Métropole renouvelle, en partenariat avec les bailleurs, une charte du logement adapté qui prendra en compte les environnements favorables au vieillissement. Elle vient aussi de lancer une expérimentation, soutenue par la Conférence des financeurs, pour concevoir avec des personnes âgées des outils innovants de prévention de la perte d'autonomie. En 2017, une équipe composée d'un chargé de prévention santé, d'un ergothérapeute et d'un designer informatique ont rejoint la Métropole pour expérimenter des innovations numériques au service de l'adaptation du logement.



Orientation n° 1 : FACILITER L'ACCÈS À L'INFORMATION

Action

27**Faire évoluer l'organisation du service social métropolitain**

› Livret Développement Social page 22



Action

28**Simplifier l'accès aux droits et aux services**

1 Livret Personnes Âgées / Personnes en situation de handicap page 26

2 Livret Développement Social page 23



Action

29**Mutualiser et créer des outils et documents communs entre institutions**

› Livret PMI & Modes de garde page 24



Action

30**Optimiser la gestion et le suivi des demandes de prestations pour les usagers**

› Livret Personnes Âgées / Personnes en situation de handicap page 27



Action

31**Développer les services dématérialisés au profit des usagers**

› Livret Développement Social page 24



Action

32**Réduire la fracture numérique et promouvoir l'éducation au numérique**

› Livret Développement Social page 25

Orientation n° 2 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Action

33**Diversifier les formes d'accompagnement par le développement d'actions sociales collectives**

› Livret Développement Social page 26



Action

34**Mener des projets sociaux de territoire, en partenariat avec les acteurs locaux**

› Livret Développement Social page 27

Orientation n° 3 : ARTICULER LES PRISES EN CHARGE POUR ÉVITER LES RUPTURES**Action**
35**Assurer la mise en œuvre du Projet pour l'Enfant, fil rouge du parcours de l'enfant**

› Livret Protection de l'Enfance page 24

**Action**
36**Organiser la mise en œuvre et la transmission des informations relatives au parcours de santé des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance**

› Livret Protection de l'Enfance page 25

**Action**
37**Améliorer la prise en charge des problématiques de santé liées au handicap et au vieillissement des gens du voyage résidant sur les aires d'accueil ou sédentarisés**

› Livret Santé Publique page 24

**Action**
38**Accompagner le passage à l'âge adulte des jeunes en situation de handicap (16-20 ans)**

› Livret Personnes Âgées / Personnes en situation de handicap page 28

**Action**
39**Accompagner le parcours de la personne handicapée vieillissante à domicile et en établissement**

› Livret Personnes Âgées / Personnes en situation de handicap page 29

**Action**
40**Garantir un parcours fluide et sans rupture aux enfants accompagnés**

› Livret Protection de l'Enfance page 26

**Action**
41**Développer les prises en charge partagées des situations difficiles**

- 1 Livret Protection de l'Enfance page 28
- 2 Livret Développement Social page 28

**Action**
42**Favoriser l'accès à l'autonomie des 16-21 ans**

› Livret Protection de l'Enfance page 29

Orientation n° 4 : DIVERSIFIER LES OFFRES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

Action

43**Améliorer la qualité de l'accueil individuel et collectif du jeune enfant**

› Livret PMI & Modes de garde page 25



Action

44**Accompagner la recomposition, la rénovation et le développement de l'offre en établissements et services**

› Livret Personnes Âgées / Personnes en situation de handicap page 30



Action

45**Soutenir et structurer le secteur de l'aide à domicile**

› Livret Personnes Âgées / Personnes en situation de handicap page 31



Action

46**Diversifier les modalités d'accueil et d'accompagnement des enfants suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance**

› Livret Protection de l'Enfance page 31



Action

47**Développer le placement familial et harmoniser son organisation**

› Livret Protection de l'Enfance page 32



Action

48**Promouvoir l'accueil familial**

› Livret Personnes Âgées / Personnes en situation de handicap page 32



Action

49**Diversifier l'offre en hébergement pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap**

› Livret Personnes Âgées / Personnes en situation de handicap page 33



UN LABEL QUALITÉ POUR LES CRÈCHES

Les projets de crèches et de micro-crèches fleurissent sur le territoire métropolitain. Pour garantir aux jeunes enfants un accueil collectif de qualité, la Métropole souhaite soutenir les crèches « exemplaires ». Les critères pourront être variés, prenant en compte à la fois le projet éducatif, la qualité de l'encadrement, la conformité des locaux, l'intégration dans le quartier, mais aussi les démarches de développement durable ou des places dédiées aux enfants handicapés ou aux enfants dont les parents, engagés dans un parcours d'insertion, reprennent une activité professionnelle.

Certains jeunes pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance connaissent un parcours institutionnel chaotique, ballotés d'une structure d'accueil à l'autre, sans solution pérenne. La Métropole souhaite mobiliser, autour de ces situations, les établissements et services en protection de l'enfance pour éviter les exclusions et soutenir les solutions alternatives, comme les prises en charge partagées, séquentielles et innovantes. De nouveaux outils seront à envisager et une charte de partenariat viendra préciser les engagements de chacun pour faciliter l'accompagnement de ces enfants aux problématiques multiples et complexes.

DES SOLUTIONS D'ACCUEIL POUR TOUS LES JEUNES

POUR UN HABITAT INCLUSIF



© Clara Perrin - Nova7

Les modes de vie changent et les aspirations des personnes évoluent. Pour mieux répondre aux différents projets de vie, la Métropole s'est engagée dans un travail de réflexion avec les bailleurs sociaux, pour diversifier l'offre d'habitat en faveur des personnes âgées et personnes en situation de handicap vers des formes plus inclusives. Est Métropole Habitat soutient, par exemple, une expérimentation d'habitat participatif porté avec l'association Oasis de Saint-Priest : une résidence de 20 logements pour personnes âgées verra le jour, dans laquelle les futurs locataires ont d'ores et déjà exprimé leur souhait de vieillir ensemble et de s'entraider pour faire face aux difficultés du troisième âge.

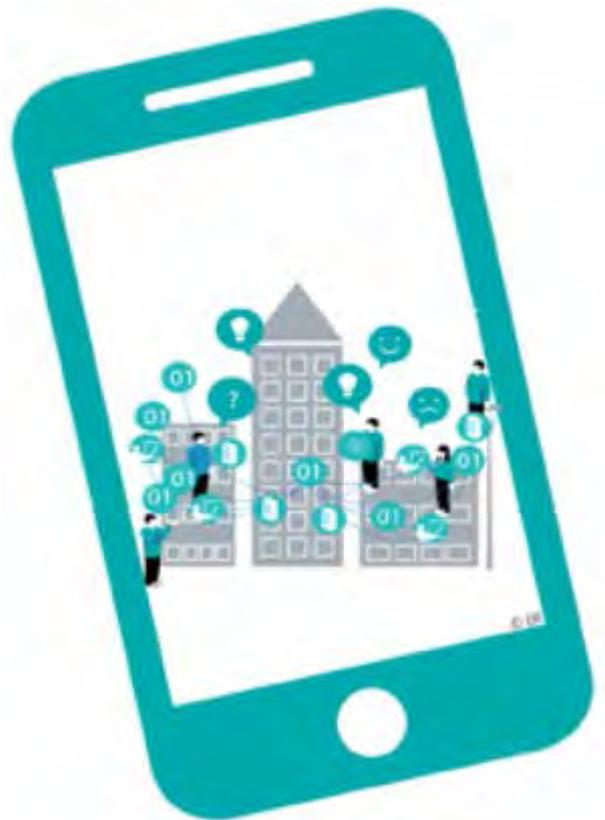


FAIRE AVEC ET AU PLUS PRÈS DE L'USAGER

La forte évolution des demandes sociales appelle des réponses innovantes et adaptées. La multiplication des dispositifs, tend à segmenter le parcours de l'utilisateur et à l'enfermer dans une logique de guichet. Pour redonner une véritable place à l'accompagnement social, la Métropole souhaite en lien avec ses partenaires soutenir et valoriser les actions collectives menées pour et avec les usagers, ancrées sur ses territoires. Il s'agira de partager les expériences et de favoriser leur développement, de former les acteurs du territoire et de les mettre en réseau, de proposer de nouveaux outils et modalités d'intervention. Ainsi, le Bus Info Santé s'élargira aux problématiques sociales et sillonnera la Métropole, au plus près des lieux de vie des habitants.

DES ÎLOTS NUMÉRIQUES AU CŒUR DES MDM

Le mouvement de digitalisation à l'œuvre dans nos sociétés est de plus en plus soutenu, accompagné et souhaité par les politiques publiques. La Métropole voit dans le numérique un levier pour simplifier l'accès aux services publics et renouveler son rapport à l'utilisateur. Elle travaille, pour cela, au développement d'un guichet numérique permettant à l'utilisateur d'accéder à des informations personnalisées et de disposer de services administratifs en ligne. En parallèle, elle souhaite répondre à l'enjeu d'inclusion des publics plus fragiles et peu connectés. Elle compte expérimenter des bornes informatiques avec un accompagnement personnalisé et incarné, via par exemple l'engagement de services civiques, pour aider les personnes dans leurs démarches administratives sur internet.



Orientation n° 1 : COORDONNER LES ACTEURS ET DÉCLOISONNER LES DISPOSITIFS

Action
50
Structurer les partenariats en prévention et protection de l'enfance à l'échelle de la Métropole et des Territoires

› Livret Protection de l'Enfance page 34


Action
51
Optimiser la coordination territoriale des acteurs de l'autonomie

- 1 Livret Personnes Âgées / Personnes en situation de handicap page 35
- 2 Livret Personnes Âgées / Personnes en situation de handicap page 36


Action
52
Identifier et proposer des pistes de déclouonnement entre les secteurs sanitaires et médico-sociaux en faveur des personnes âgées

› Livret Personnes Âgées / Personnes en situation de handicap page 37


Action
53
Optimiser la coordination des professionnels médico-sociaux dans le parcours de l'utilisateur

› Livret Santé Publique page 28


Action
54
Mobiliser les partenaires autour de l'accompagnement global des Mineurs Non Accompagnés (MNA)

› Livret Protection de l'Enfance page 35

Orientation n° 2 : METTRE EN SYNERGIE LA MÉTROPOLE ET LES COMMUNES

Action
55
Faciliter le partage d'informations dans le respect d'un cadre déontologique commun

- 1 Livret Santé Publique page 29
- 2 Livret Développement Social page 30


Action
56
Développer les échanges d'information pour mieux coordonner l'action sociale

› Livret Développement Social page 31


Action
57
Garantir un accueil, une information et une orientation de qualité pour les usagers

› Livret Développement Social page 32


Action
58
Mettre en place un pilotage coordonné de la prévention spécialisée

› Livret Protection de l'Enfance page 36


Action
59
Coordonner le parcours de prévention santé pour les 0-12 ans

› Livret PMI & Modes de garde page 28

Orientation n° 3 : RÉNOVER LES MODALITÉS DE PILOTAGE ET DE DIALOGUE AVEC LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES HABILITÉS

Action
60
Consolider les relations partenariales avec les établissements et services et encourager les mutualisations

- 1 Livret Protection de l'Enfance page 37
- 2 Livret Personnes Âgées / Personnes en situation de handicap page 38
- 3 Livret Personnes Âgées / Personnes en situation de handicap page 39


Action
61
Promouvoir et soutenir les actions innovantes et les expérimentations en faveur d'une meilleure prise en charge des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

- › Livret Personnes Âgées / Personnes en situation de handicap page 40

Orientation n° 4 : IMPULSER UNE DÉMARCHE STRUCTURÉE DE RECHERCHE, D'OBSERVATION, D'ÉVALUATION ET DE FORMATION DANS LE DOMAINE DES SOLIDARITÉS

Action
62
Soutenir et accompagner les acteurs sociaux de terrain

- › Livret Développement Social page 33


Action
63
Favoriser le rapprochement entre la recherche universitaire et les pratiques professionnelles

- 1 Livret Santé Publique page 31
- 2 Livret Développement Social page 34


Action
64
Former les acteurs sociaux aux problématiques émergentes et aux évolutions de la société

- › Livret Développement Social page 35


Action
65
Mener une étude des conséquences d'une mesure de placement sur le devenir des relations parents-enfants

- › Livret Protection de l'Enfance page 38


Action
66
Mettre en place un Observatoire Métropolitain des Solidarités

- 1 Livret Santé Publique page 32
- 2 Livret Personnes Âgées / Personnes en situation de handicap page 41
- 3 Livret Protection de l'Enfance page 39
- 4 Livret PMI & Modes de garde page 29
- 5 Livret Développement Social page 36


Action
67
Échanger et coopérer à l'international

- › Livret Développement Social page 37

UN OBSERVATOIRE PARTAGÉ DES MODES DE GARDE

Trouver un mode de garde pour les jeunes parents est souvent un parcours du combattant, tandis que des offres de garde restent vacantes sur certains territoires. Mieux connaître les besoins des familles et les offres de garde disponibles sur la Métropole permettra d'adapter l'offre d'accueil individuel et collectif. Dans cette perspective, la Métropole de Lyon, la Caisse d'Allocation Familiale et les communes s'associent pour la création d'un observatoire partenarial de la « petite enfance ».



PLACEMENT : QUEL DEVENIR DES RELATIONS PARENT-ENFANT ?

Les expériences vécues par l'enfant et son entourage dans le cadre d'un placement à l'Aide Sociale à l'Enfance sont rarement analysées. La Métropole souhaite mener une recherche-action pour évaluer les conséquences d'une mesure de placement sur les relations parents-enfants. Dans quels cas, se maintiennent les relations entre les parents et les enfants ? La mesure de placement, est-elle toujours la plus pertinente ? A partir de quels moments et face à quels dangers et besoins, faut-il recourir au placement ? Les conclusions de l'étude permettront de faire évoluer l'offre d'accueil en protection de l'enfance et de développer les conditions favorables pour que les parents puissent maintenir un lien avec leurs enfants.



UNE RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS

Afin de permettre aux enfants et adultes handicapés de bénéficier d'un accompagnement adapté, la Métropole met en oeuvre la démarche initiée par le Gouvernement, avec l'appui de la CNSA, « une réponse accompagnée pour tous ». Cette dernière prévoit que chaque personne en difficulté puisse bénéficier d'un plan d'accompagnement global, sur lequel toutes les parties prenantes s'engagent. A cet effet, la MDMPH a mis en place une instance, avec l'ensemble des acteurs concernés, pour trouver des solutions aux situations les plus complexes. Elle prévoit la désignation d'un référent de parcours, chargé du suivi global et personnalisé de ces situations.



OBSERVER POUR MIEUX AGIR

La Métropole prévoit la création d'un Observatoire Métropolitain des Solidarités, en lien avec l'Agence d'Urbanisme. Ce dernier mettra à disposition des acteurs des indicateurs consolidés et partagés dans le champ social et médico-social, à l'échelle métropolitaine. Dans ce cadre, un premier atlas des solidarités, cartographiant les principales données démographiques, d'activités et d'équipements, donnera à voir la diversité des territoires et de leurs besoins. Des temps d'échanges entre les professionnels et le monde universitaire permettront de débattre des enjeux sociaux des territoires, au regard des données collectées et de mieux adapter l'action publique aux caractéristiques et évolutions démographiques.

VERS UNE MEILLEURE COORDINATION DE L'ACCUEIL SOCIAL

Plusieurs lieux d'accueils de proximité sont ouverts aux habitants pour répondre à leurs problématiques sociales et traiter leurs demandes, qu'elles relèvent de l'accès et du maintien dans un logement, de difficultés budgétaires, d'insertion socioprofessionnelle, de perte d'autonomie... Ainsi, les Maisons de la Métropole et les Centres Communaux d'Action Sociale accueillent, informent et accompagnent les usagers au quotidien. Pour éviter les redondances et renforcer la complémentarité entre les deux institutions, la Métropole et l'Union Départementale des CCAS s'associent pour élaborer un programme commun de formation, développer les échanges de pratiques et co-construire des outils (guide, procédures, charte, instance commune) afin de rendre un service de qualité, à la fois plus efficace et plus lisible, à la population.



Orientation n° 1 : RENDRE L'USAGER ACTEUR DE SON PARCOURS

Action
68
Créer un Comité d'usagers de la PMI

› Livret PMI & Modes de garde page 31


Action
69
Rendre le citoyen acteur des politiques publiques gérontologiques et handicap en organisant le recueil de son expression

› Livret Personnes Âgées / Personnes en situation de handicap page 43


Action
70
Reconnaître l'expertise d'usage et le partage d'expériences

› Livret Développement Social page 40

Orientation n° 2 : VALORISER LE CITOYEN, CRÉATEUR DE SOLIDARITÉ

Action
71
Valoriser les associations et les bénévoles, créateurs de solidarité

› Livret Développement Social page 41

Orientation n° 3 : MOBILISER LES LEVIERS ÉDUCATIFS ET CULTURELS POUR INTÉGRER PLEINEMENT LE CITOYEN DANS LA CITÉ

Action
72
Promouvoir les actions de laïcité et mieux appréhender la montée du fait religieux dans les pratiques professionnelles

› Livret Protection de l'Enfance page 42


Action
73
Développer les actions de lutte contre le décrochage scolaire

› Livret Protection de l'Enfance page 44


Action
74
Développer les actions d'accès à la culture, contre la fracture sociale, dès le plus jeune âge

› Livret PMI & Modes de garde page 32


Action
75
Développer l'accès à des offres et services favorisant l'inclusion sociale des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

› Livret Personnes Âgées / Personnes en situation de handicap page 44

Orientation n° 4 : ALLIER DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET URBAINE

 **Action 76** | **Soutenir les partenariats des acteurs de l'insertion et de la petite enfance**
› Livret PMI & Modes de garde page 33

 **Action 77** | **Promouvoir le métier et lutter contre le chômage des assistants maternels**
› Livret PMI & Modes de garde page 34

 **Action 78** | **Développer les parcours et les clauses d'insertion, en lien avec les compétences métropolitaines**
› Livret Développement Social page 42

 **Action 79** | **Promouvoir l'économie circulaire dans le domaine social**
› Livret Développement Social page 43

 **Action 80** | **Favoriser les innovations sociales et de santé en lien avec les acteurs du territoire**

- 1 Livret Santé Publique page 35
- 2 Livret Développement Social page 44

LA PAROLE AUX USAGERS

Donner la parole à l'utilisateur, connaître ses besoins, bénéficier de son expertise d'usage, tel sont les enjeux de la création d'un comité d'usagers de la Protection Maternelle et Infantile et la mise en place du Comité Départemental et Métropolitain de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDMCA). Les usagers, associations et professionnels pourront ainsi échanger, proposer des évolutions du service et des outils pour mieux répondre aux besoins des citoyens.

LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE, UNE PRIORITÉ

La Métropole compte en 2013, 1421 jeunes de 15 à 17 ans déscolarisés sur son territoire. Elle mène une expérimentation autour de la prévention du décrochage scolaire dès l'école primaire sur deux communes, Saint Fons et Vénissieux. Son action vise à mobiliser des éducateurs de prévention spécialisée, pour assurer l'interface entre l'Éducation Nationale, les enfants et les familles. Elle mène également, en lien étroit avec l'Éducation Nationale et les communes, des actions concrètes de sensibilisation des enseignants autour des enjeux de soutien à la parentalité et de protection de l'enfance.



UN LIVING LAB SANTÉ SOCIAL*

La Métropole souhaite développer un « living lab santé et médico-social » pour favoriser les innovations. Les partenaires pourraient tester leurs innovations dans un lieu dédié, confronter leurs prototypes aux réalités de terrain et bénéficier d'un accompagnement lors du déploiement de leurs projets. Les expérimentations facilitant le maintien à domicile et favorisant l'autonomie des personnes âgées et personnes en situation de handicap seront particulièrement encouragées, en fédérant les acteurs autour d'un « réseau innovation autonomie » sur le territoire de la Métropole.

*Lieu d'expérimentation



LE MUSÉE GALLO-ROMAIN OUVERT AUX AINÉS

Le musée gallo-romain porte une attention particulière à son public senior. En dehors de la semaine bleue, durant laquelle des thématiques spécifiques sont proposées, toute l'année, au sein des collections permanentes ou à l'occasion d'expositions temporaires, les anciens bénéficient de programmations dédiées, telles que la visite de la basilique de Saint-Laurent de Choulans, un regard sur les personnes âgées durant l'antiquité.... Tout est ensuite mis en œuvre afin de bien les recevoir : des sièges/canes pliants sont à leur disposition, des rampes inclinées ont été aménagées pour leur faciliter la visite et l'accès aux salles, des boucles magnétiques adaptables aux audioguides du musée sont empruntables par les personnes équipées d'appareils auditifs. Il

est, par ailleurs, envisagé d'investir prochainement dans des loupes grossissantes pour les personnes atteintes de déficience visuelle. Enfin, des défilés de mode à l'antique ou des banquets romains ont été organisés dans les maisons de retraite, l'hôpital de Fourvière ou encore les centres sociaux pour aller à la rencontre des personnes âgées ne pouvant pas ou plus se déplacer.

PROMOUVOIR LES SOLIDARITÉS DE PROXIMITÉ

L'isolement social, dans les grandes villes, touche particulièrement les personnes les plus vulnérables. Les associations et les bénévoles sont des acteurs essentiels aux solidarités de proximité. La Métropole souhaite réfléchir avec le tissu associatif aux manières de renforcer le lien social auprès des plus fragiles et valoriser l'action des bénévoles, qui interviennent en complément de l'action publique. Le soutien à l'évènement « Tous Unis, Tous Solidaires » permettant aux habitants de tester le bénévolat et le projet de développer une plateforme numérique dédiée aux solidarités sont deux exemples d'actions visant à promouvoir le bénévolat, créateur de solidarités.



REMERCIEMENTS

- › ABC HLM
- › Académie de Lyon
- › Accueil et Confort pour Personnes Âgées (ACPPA)
- › ACcueil, Orientation, Logement, Autonomie, Droit, Éducation (Acolade)
- › ADAPT Rhône
- › ADEMAS 69 - Association pour le dépistage des cancers dans le Rhône
- › ADIAF-SAVARAHM
- › Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- › Agence d'Information sur le Logement (ADIL)
- › Agence d'urbanisme Aire Métropolitaine Lyonnaise
- › Agence Régionale de Santé (ARS) Rhône-Alpes Auvergne
- › ALLP soins à domicile
- › AMIDOM'SERVICES
- › Arcades Santé
- › Arcadie SARL
- › Association Adélaïde Perrin
- › Association Bien Naître
- › Association d'Aide au Logement des Jeunes (AILOJ)
- › Association D'assistantes Maternelles Agréées de Jour (ADAMAJ)
- › Association D'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'État (ADEPAPE)
- › Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)
- › Association Départementale d'Aide à l'Enfance et l'Adolescence du Rhône
- › Association départementale de parents et d'amis des personnes en situation de handicap mentales (ADAPEI)
- › Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence 69 (ADSEA 69)
- › Association Départementale d'Éducation pour la Santé (ADES) du Rhône
- › Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance (UDEPAPE)
- › Association Départementale Sauvegarde de l'Enfance Adolescence du Rhône (ADSEA)
- › Association des Centre sociaux et culturels du Rhône
- › Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels du Rhône (ACEPP)
- › Association des Paralysés de France (APF)
- › Association Française des Affaires Réglementaires (AFAR)
- › Association GRIM

- › Association GRIM - Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
- › Association La Pierre Angulaire
- › Association Lyonnaise de Gestion d'Établissements pour personnes Déficiennes mentales (ALGED)
- › Association Mornantaise pour l'Accueil des Personnes en situation de handicap (AMPH)
- › Association POPINNS
- › Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH)
- › Association pour une Meilleure Autonomie des personnes en situation de handicap physiques dans la Cité (AMAHC)
- › Association Protestante d'Entraide et de Bienfaisance
- › Association Recherche Handicap et Santé Mentale (ARHM)
- › Association Régionale pour la Formation, la Recherche et l'Innovation en Pratiques Sociales (ARFRIPS)
- › Association Régionale Rhône-Alpes des Infirmités Motrices Cérébrales ARIMC)
- › Association Rhône-Alpes pour le Logement et l'Insertion Sociale (ARALIS)
- › Association Souris Verte
- › Association Tutélaire des Majeurs Protégés (ATMP)
- › Association Villeurbanne Informations Femmes Familles (VIFF)
- › Banque Alimentaire
- › Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT)
- › Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Rhône
- › Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- › Cancéropôle CLARA : Centre Hygiène
- › Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (CLARA)
- › Centre BERGERET
- › Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Décines
- › Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Givors
- › Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Lyon
- › Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Villeurbanne
- › Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)
- › Centre du Rhône d'Information et d'Action Sociale Mieux Vivre (CRIAS)
- › Centre Européen de Nutrition pour la Santé (CENS)
- › Centre Hospitalier " Le Vinatier"
- › Centre Hospitalier "Saint Jean De Dieu"

- › Centre Hospitalier "Saint-Cyr au mont d'or"
- › Centre Hospitalier Centre DeThérapie Brève
- › Centre Hospitalier de Neuville sur Saône
- › Centre Hospitalier de Sainte-Foy-lès-Lyon
- › Centre Hospitalier Gériatrique des Monts d'Or
- › Centre Hospitalier Givors
- › Centre Hospitalier Le Vinatier - Institut de Traitement des Troubles de l'Affectivité et de la Cognition (ITTAC)
- › Centre Hospitalier Le Vinatier - Pédopsychiatrie
- › Centre hospitalier Vinatier Unité mère bébé
- › Centre Information Surdit  Rh ne-Alpes (CISRA)
- › Centre L on B rard
- › Centre R gional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadapt es (CREAI)
- › Centre Ressources Autisme Rh ne-Alpes
- › Centres sociaux des gens du voyage / ARTAG
- › Chambre d'agriculture
- › Collectif Logement Rh ne
- › Comit  D partemental Education Physique et Gymnastique volontaire du Rh ne
- › Comit s Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ)
- › Commissariat central Brigade d partementale de la protection de la famille
- › Conscience Impact  cologique
- › Conseil de d veloppement de la M tropole de Lyon (40 propositions pour une m tropole inclusive, solidaire et citoyenne)
- › Conseil de l'Ordre des Sages-femmes du Rh ne
- › Conseil de l'ordre des m decins du Rh ne
- › Coordination 69 Soins Psychiques et R insertions
- › Coordination des cr ches municipales de Lyon
- › Coordination des cr ches municipales de Vaulx en Velin
- › Coordination des cr ches municipales de Villeurbanne
- › Coordination r gionale des Permanences d'Acc s aux Soins de Sant  (PASS)
- › Cour d'appel de Lyon
- › Cr che parentale Arc en ciel v nissieux
- › Croix Rouge Fran aise
- › Culture Pour Tous
- › Cyprian Services
- › D l gu  du d fenseur des droits

- › Dépann' Familles
- › Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)
- › Direction du Climat de l'Environnement de la Santé et de l'Énergie (DCESE)
- › Direction du développement territorial Ville de Lyon
- › Direction écologie urbaine de la ville de Lyon
- › Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)
- › Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)
- › Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- › Direction Régionale des Droits des Femmes
- › Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi (DIRRECTE)
- › Direction santé publique Ville de Villeurbanne
- › Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)
- › DOMIDEP
- › DOMUSVI
- › École de service social Sud est
- › École du Travail Social Institut Carrel
- › École Rockefeller
- › Éducation et Joie
- › Éducation Nationale
- › Enfance et familles d'adoption
- › Entente Interdépartementale de Démoustication (EID)
- › Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) Babilou
- › Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) Brin d'étoiles
- › Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) Eveil matin
- › Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) La maison petite enfance Saint-Priest
- › Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes DETHEL
- › Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes Jean Courjon
- › Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes La Chauderaie
- › Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes Maison Fleurie
- › Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes St Camille
- › Europa Donna (Coalition européenne contre le cancer du sein)
- › Fédération des Centres Sociaux du Rhône
- › Fédération des Particuliers Employeurs (FEPEM)
- › Fédération Nationale des Associations d'accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS)
- › Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA)

- › Filières gérontologique Rhône centre
- › Filières gérontologique Rhône Sud
- › Fondation AJD - Maurice Gounon
- › Fondation Caisse d'Épargne
- › Fondation d'Auteuil
- › Fondation OVE
- › Fondation Richard
- › Forum Réfugiés
- › Foyer Clairefontaine (surdit  adulte)
- › Foyer Jeunes Travailleurs - Relais Jacques MONOD
- › Foyer Rhodanien des Aveugles
- › France ALZHEIMER Rhône
- › GALLIENI ( tablissement et services d'aide par le travail)
- › Gendarmerie Rh ne-Alpes - Brigade de pr vention de la d linquance juv nile
- › G n rale des Services
- › Grand Lyon Habitat (GLH)
- › Groupe Associatif l'UNION sant  bien- tre
- › Groupe KORIAN - M dica
- › Groupe Om ris
- › Groupe ORPEA
- › Habitat et Humanisme
- › Handisport
- › H pital de Fourvi re
- › H pital Femme-M re-Enfant (HFME) - Urgences p diatriques
- › H pital Neurologique
- › Horizon Parrainage
- › Hospices Civiles de Lyon - Centre Hospitalier Lyon-Sud
- › Hospices Civiles de Lyon - Charpennes
- › Hospices Civiles de Lyon - G riatrie
- › Hospices Civiles de Lyon - H pital Dugoujon
- › Hospices Civiles de Lyon - PASS et Pr carit 
- › Hospices Civils de Lyon
- › Hospices Civils de Lyon - H pital  douard-Herriot - Pavillon K
- › Imbert Group Holding (IGH) : gestionnaire EHPAD priv  en France
- › Instances R gionales d' ducation et de Promotion de la Sant  (IREPS)
- › Institut de formation Rockefeller

- › Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale (IRFSS) Croix Rouge
- › Institut Régional des Sourds et des Aveugles de Marseille (IRSAM)
- › Institut Saint Laurent
- › La Banque Postale
- › La Courte Échelle
- › La voix des adoptés
- › Laboratoire santé publique HESPER
- › L'Arche à Lyon
- › Le Rucher
- › Les Angelières
- › Les Jardins d'Arcadie
- › Les Oisillons de la Roche
- › Les Petits Frères des Pauvres
- › Les restaurants de Cœurs
- › Ligue Cancer
- › Lyon Métropole Habitat (LMH)
- › Maison de la Veille Sociale (MVS)
- › Maison des Adolescents
- › Maison des Aveugles
- › Maison Rhodanienne de l'Environnement
- › Maxi Aide Grand Lyon
- › Médecins du Monde
- › MEDICA France
- › MIMA Aide et Maintien à Domicile
- › Mission Locale de Lyon
- › Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion (MRIE)
- › MS DOM
- › Mutualité française du Rhône
- › Observatoire Régional de la Santé (ORS)
- › Observatoire Régional Rhône-Alpes sur la Souffrance Psychique en Rapport avec l'Exclusion (OSPERE)
- › Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR)
- › Œuvre Saint Léonard
- › Office Rhodanien de LOGEment Social (ORLOGES)
- › Ordre des avocats - Bâtonnier
- › Ordre des avocats - Commission des mineurs
- › Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS)

- › Petites sœurs des pauvres
- › Planning familial
- › Point d'Information Médiation Multiservices (PIMM'S)
- › PRADO RHONE-ALPES
- › Préfecture - Cabinet du Préfet pour la Défense et la Sécurité
- › Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)
- › Rayon de Soleil de l'Enfance du Lyonnais
- › Réseau AURORE
- › Réseau Dys
- › Réseau Ecl'Aur
- › Réseau INTERMED
- › Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA)
- › Réseau pour la Prévention et Prise en charge de l'Obésité en Pédiatrie (Repop69)
- › Résidalya
- › Santé Mentale et Communautés
- › Secours Populaire
- › Senior Compagnie St Genis Laval
- › Services À la Personne Rhône-Alpes (SAPRA)
- › Sésame Autisme
- › Société Lyonnaise pour l'Enfance et l'Adolescence (SLEA)
- › Société OPTIMÔMES
- › TGI de Lyon /Tribunal pour enfants
- › Tribunal de Grande Instance - Juge des Tutelles
- › Tribunal de Grande Instance - Parquet des Mineurs
- › Tribunal de Lyon
- › Union départementale des Affaires familiales (UDAF)
- › Union départementale des Centres communaux d'Action sociale (UDCCAS)
- › Union départementale des MJC du Rhône
- › Union Féminine Civique et Sociale (UFCS)
- › Union Nationale des Amis et FAMilles de personnes Malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)
- › Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)
- › Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS)
- › Union Régionale Interfédérale des Œuvres et organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS)

- 
- 
- › Unité de psychopathologie périnatale (UPP)
 - › Université Lyon 2
 - › Université Lyon I
 - › Valentin Hauy (Établissements et Services d'Aide par le Travail)
 - › Ville Amie des Aînés
 - › Ville de Lyon Direction Education & Santé
 - › Ville de Lyon Service santé scolaire
 - › VITAE Aide à Domicile
 - › VITAME - Lyon Repas et Services
 - › Vivre à Domicile



Délégation Développement
Solidaire, Habitat et Education

GRANDLYON
la métropole